67e ANNÉE. — N° 141 VENDREDI 2 DECEMBRE 1927

20 c.

Journal du Lot

20 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements.....	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....			1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....			1 fr. 50
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....		2 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....		4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'histoire instructive de la baisse du prix des vins. — L'homme qui veut amener la guerre. — La vie parlementaire.

Le journal professionnel de l'antique et noble corporation des sommeliers raconte à ses lecteurs syndiqués une histoire qui porte en elle un enseignement profitable au grand public.

Nous nous bornons, d'abord, à le résumer ici sans en solliciter la signification dans un sens quelconque, d'après le compte rendu qu'en donne *L'Animateur des Temps Nouveaux*.

Le Sommelier — c'est le titre du journal — rappelle donc qu'au printemps 1927, le vin de 10 degrés se vendait en moyenne, pris à la propriété, 300 francs l'hectolitre. Ce prix sembla suffisant à la Commission des Cours. Mais tel ne fut pas l'avis de la Confédération Générale des Vignerons du Midi. Elle intervint vigoureusement à son ordinaire et réclama qu'on laissa la hausse se manifester librement.

Conflit, dispute ! La Commission des Cours en tient pour son idée ; la Confédération Générale des Vignerons proteste qu'on veut spolier ses adhérents et les priver d'un profit légitime. Bref, la Commission des Cours décida de démissionner.

Nous ne savons si elle le fit, mais durant six ou sept semaines on ne fixa plus de cours. Pendant ce temps, il est présumable que les vignerons haussèrent leurs prétentions et exigèrent des prix beaucoup plus forts.

Le résultat ne fut sans doute pas de nature à les satisfaire car, au bout d'un mois et demi, on alla relancer dans sa retraite la Commission des Cours qu'on y avait poussée. Et l'on se remit à publier une cote...

Seulement, cette fois, elle fut établie bien au-dessous de 300 francs. En août, les vins, à la propriété, étaient cotés de 190 à 210 francs ! Et les Vignerons confédérés ou non ne protestèrent pas. Cinq semaines plus tôt, le prix de 300 francs leur paraissait trop bas. Cinq semaines plus tard, ils acceptaient sans « rouspétance » celui de 210. Que s'était-il passé ?...

C'est tout simplement à l'intervention sans tapage du vaste syndicat des consommateurs qu'est dûe cette transformation.

Le Sommelier le déclare tout net. Cette baisse est la conséquence directe d'une abstention des consommateurs. Ceux-ci ne s'étaient ni concertés, ni confédérés. Ils n'avaient pas tenu de réunions, voté d'ordres du jour, mené de campagnes ou fait de tapageuses manifestations. Non. Mais chacun d'eux, chez soi et en son for intérieur, après avoir consulté sa bourse et pris l'avis de sa ménagère s'était dit : « Il n'y a pas de raison pour que cette montée s'arrête. J'ai suivi tant que j'ai pu. Maintenant, c'est trop haut. Je ne monte plus. Et, après tout, je n'ai pas besoin de boire du vin !... »

Pour nous convaincre, qu'il s'agit bien d'une sorte de grève des consommateurs, le *Sommelier* fournit des chiffres. Ils sont significatifs.

En juin 1927, la consommation taxée a baissé à 3 millions 124 mille hectolitres, alors qu'elle était de 4 millions 835 mille hectolitres en juin 1926. Soit trente-cinq pour cent de moins pour ce seul mois. Citons encore un seul autre chiffre aussi éloquent : de janvier à juin, d'une année sur l'autre, la consommation a baissé de 5 millions 404 mille hectolitres...

Le journal des sommeliers tire de là des conclusions sévères. Nous sommes plus indulgents et nous pensons que la leçon peut servir non seulement aux vignerons, mais encore à tous ceux que poussse un fol entraînement au gain rapide et exagéré. Ils risquent de tout perdre à vouloir trop gagner. Car on peut dire des acheteurs ce que Mirabeau disait du peuple : ils n'ont qu'à être immobiles pour être formidables.

Jusqu'ici le bon peuple des consommateurs s'est laisé tondre sans crier. L'exemple du vin qu'il a fait baisser rien qu'en le laissant chez les propriétaires pourrait bien lui donner conscience de sa force. Et alors !...

Un de nos confrères anglais, le *Sunday Chronicle*, a envoyé un de ses rédacteurs faire en Italie un voyage d'études Celui-ci, dès son retour, a publié un article dont la revue de la presse anglaise reproduit le passage suivant que nous donnons textuellement :

« Aujourd'hui, les esprits italiens sont nettement orientés vers la guerre avec la France (*c'est la guerre « contre » la France qu'il veut dire*) car M. Mussolini, qui a des aspirations secrètes (*pas si « secrètes » qu'il croit, confrère*) est persuadé que la France fera tout pour empêcher leur réalisation (*La France ne s'opposera à rien du tout, sauf à se laisser dépouiller. Elle n'a pas travaillé cent ans à se créer un magnifique domaine colonial pour le céder à Mussolini au moment où il est en plein essor de prospérité*).

« Non seulement, continue notre britannique confrère, Mussolini prépare activement les Italiens à remplir leurs devoirs de soldats, mais encore il développe intensivement l'aviation italienne. Avant 1935, l'Italie disposera de 3.000 appareils de bombardement, de chasse ou de reconnaissance. »

Que Mussolini ait des velléités belliqueuses, cela est fort vraisemblable. Et c'est un grand malheur ! Mais il sait ce qu'il en coûte de se lancer dans ces aventures, même quand on est vainqueur. Or, c'est un homme avisé et prudent, en dépit des apparences qu'il veut se donner...

Enfin et surtout nous vivons à une époque où l'on ne fixe pas sept ou huit ans d'avance le jour où l'on déclarera la guerre.

Mussolini est moins redoutable qu'embêtant. Mais ça, par exemple, il l'est bien...

*

La discussion du budget continue à la Chambre où elle absorbe toutes les séances et toutes les pensées. Les députés refusent obstinément de s'en laisser distraire et toutes les tentatives faites dans ce but sont repoussées à d'écrasantes majorités.

On espère ainsi que tout sera fini à la date fixée. Car la commission des finances du Sénat travaille à en préparer la discussion dès qu'il aura été voté par les députés. Elle examine chaque budget particulier aussitôt qu'il a été adopté par les députés. De sorte qu'à peine finie au Palais-Bourbon la discussion pourra commencer au Luxembourg.

Elle travaille sans gloire pour elle, mais non pas sans profit pour nous !

Emile LAPORTE.

PETITS MOTS D'ECRITS

« SUB JUDICE... »

Comme il n'est de pires guerres que les guerres civiles, il n'est pas d'affaires plus écœurantes que les affaires de famille.

Une réussite prompte, une grosse fortune, un entraînement auquel ni l'un ni l'autre n'a résisté. Une sorte d'effondrement, deux époux ont voulu mourir ensemble, — des lettres le prouvent, — non pas parce qu'ils s'aimaient trop, mais parce qu'ils s'apercevaient tout à coup qu'ils ne s'aimaient plus assez. Des lettres qui traînent : dans un moment de dégoût l'un dit ce qu'il pense de l'autre ; l'autre raconte ses désillusions.

Ils se sont tués, ils ont eu tort. Si, de l'autre côté, ils suivent les débats du procès avec la moindre curiosité, ils se rendront compte qu'en partant, on oublie toujours quelque chose.

Une petite fille !

Pauvre gosse ! Autour de son berceau, le cercle de famille qui a, peut-être, applaudi à grands cris, se penche maintenant pour écarteler ce petit corps. Si elle était pauvre, cette enfant, peut-être les grands-parents montreraient-ils moins d'âpreté, mais elle est riche...

Je suis peut-être sévère, je le serai toujour moins que les deux avocats.

Je n'ai point à donner mon opinion, mais je pense à cette gamine qui, plus tard, lira les débats du procès, pourra apprendre l'affreux malheur et aussi ce que les deux époux, son père, sa mère, pensaient l'un de l'autre.

Toutefois, en réfléchissant, je me rassure ; je crois que nous nous inquiétons trop. Elle a quatre ans, Lydie ; dans dix ans, dans quinze ans, elle aura oublié ses parents. Elle n'ira plus sur aucune tombe, elle ne se flattera plus d'être la fille d'un artiste dont le nom sera oublié ; elle sera une jeune fille comme tant d'autres, avec une belle dot. Si les uns l'élèvent, elle sera « à la page », si ce sont les autres, elle aura trouvé sa place dans la société bourgeoise. Elle sera sortie, avec ses petits pieds indifférents, de tant de boue...

Pour le reste, c'est une affaire de famille, une affreuse affaire de famille. [*De l'Œuvre*]. — D.

Informations

La vie parlementaire

La Chambre a repris la discussion du budget de l'Agriculture. Après de nombreuses interventions en faveur de l'hydraulique agricole, de l'électrification des campagnes, des subventions agricoles, l'ensemble des crédits budgétaires a été voté.

Mercredi matin, la Chambre a commencé la discussion du budget des Affaires étrangères, qu'elle a continué l'après-midi.

Au Sénat, le Président a exprimé l'hommage de l'Assemblée à nos concitoyens d'Algérie, aux indigènes, aux populations sinistrées. Puis, le Sénat a discuté et adopté divers projets.

Les faux titres hongrois

L'envoyé spécial d'un journal parisien à Vienne dit qu'un sénateur français aurait fait, il y a quelques mois, le voyage de Paris à Vienne pour y rencontrer le banquier Blumenstein. Il lui a été donné de rencontrer un jeune Hongrois dont les affirmations, lourdement pesées au cours d'une longue conversation, paraissent offrir, autant qu'on peut en juger à première vue, de grandes garanties.

Ce témoin, qui tient à garder l'anonymat pour des raisons de convenances personnelles et non pas pour se dérober à des responsabilités consciemment acceptées, est un ami de Karl Blumenstein, fils du banquier escroc.

Le sénateur ainsi désigné serait M. Raynald, de l'Ariège, lequel déclare qu'il s'est borné, à titre d'avocat, d'indiquer à un de ses clients les conditions que devaient remplir les titres pour être estampillés en France.

Affaire d'espionnage

La Sûreté Générale a mis la main sur quatre espions qu'elle surveillait depuis plusieurs semaines.

Le premier est Jean Rougeayres, vérificateur des Contributions indirectes. Il se faisait remettre des documents intéressant la défense nationale par deux typographes : René Lemaire, 23 ans, demeurant avenue d'Orléans, à Antony, et Marcel Pillot, 24 ans, sans domicile fixe. Voici comment ces individus opéraient :

Les typographes appartaient à Rougeayres les copies des pièces qu'ils étaient chargés d'imprimer. D'autre part, un militaire, Pierre Clipet, détaché au centre d'études de Versailles, fournissait des documents. Rougeayres devait ensuite remettre ces documents intéressant la défense nationale à un étranger que la police n'a pu arrêter et qui serait un agent officiel à Paris du service d'espionnage d'une nation de l'Est de l'Europe.

On croit à l'existence en France d'une vaste organisation travaillant pour le compte de cette puissance.

Pologne et Lithuanie

Le ministre de Pologne a remis au Secrétaire d'Etat anglais une note sur les relations polono-lithuaniennes où il est dit que la Pologne ne nourrit aucune intention dirigée contre l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de la Lithuanie, son seul but est d'établir avec la Lithuanie des relations normales de bon voisinage. Le dessin du gouvernement polonais est de voir cesser l'état de choses actuel, qui implique de grands dangers pour la collaboration pacifique des puissances.

La note termine en disant que le gouvernement polonais est convaincu que son point de vue sera partagé par tous les gouvernements et que ceux-ci emploieront tous les moyens dont ils disposent pour mettre fin à l'état de guerre proclamé avec une telle insistance par le gouvernement lithuanien.

A Kovno, le ministre de la guerre dément la nouvelle que la Lithuanie concentre des forces sur la frontière polonaise.

Les Inondations en Algérie

M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, a donné des renseignements sur la catastrophe de Mostaganem et de Perregaux. C'est un désastre. L'effort de deux générations est anéanti. Les victimes sont très nombreuses.

A Perregaux, grâce à l'admirable dévouement de l'ingénieur des travaux publics Avargues, qui, dès le premier moment, laissant sa famille à Perregaux, est monté au barrage et a suivi toutes les phases de la crue, la population, avertie, a pu se réfugier sur les collines voisines. Grâce à son sang-froid, l'on n'a à déplorer aucune victime dans cette région.

Les 25 millions de mètres cubes d'eau, dès la rupture du barrage, se sont déversés avec une violence inouïe dans la ville déjà inondée, détruisant tout sur leur passage. Le premier choc a été reçu par les ateliers des chemins de fer de l'Etat, qui sont complètement détruits : des locomotives ont été transportées à plus de 500 mètres. Il ne reste plus rien dans les maisons qui ne sont pas détruites. La plus grande partie de la population a été dirigée sur Mascara.

A Ténès, tous les ouvrages d'art ont été emportés ; il y a à déplorer une trentaine de victimes.

Je tiens à signaler, ajoute le ministre de l'intérieur, la vaillance de tous les agents des services publics, en particulier des cheminots et des postiers, dont je ne saurais trop louer la généreuse énergie.

Le Parlement, dans un geste de solidarité nationale, aura à cœur, j'en suis sûr, de voter les crédits que le gouvernement lui demandera pour réparer tant de ruines et alléger tant d'infortunes.

On estime à 500 millions les pertes dans le département d'Oran.

EN PEU DE MOTS...

— Le grand écrivain de langue espagnole, Gomez Carrillo, est décédé à Paris. C'était un grand ami de la France.

— MM. Jacques Doriot, dénuté communiste, et Raoul Courtois ont été condamnés par défaut à un an de prison et mille francs d'amende.

— Anna Babitcheff, qui avait tiré deux coups de revolver sur l'huissier de service au Consulat des Soviets, a été condamnée à deux ans de prison avec sursis.

NOS ÉCHOS

Les Hohenzollern.

Il paraît que l'ex-empereur et roi Guillaume II, de Doorn, n'a aucunement droit au titre de Hohenzollern; son véritable nom est « prince de Prusse ».

C'est du moins ce que nous assure un savant généalogiste allemand dont la plaquette fait actuellement grand bruit en Allemagne.

Au début du XVIIIe siècle, la famille des Hohenzollern étant sur le point de s'éteindre, l'électeur de Brandebourg, désireux de ne point laisser tomber ce nom antique, demanda à l'empereur d'Allemagne — qui était alors le souverain d'Autriche et de Hongrie — de le lui laisser reprendre. L'empereur consentit, mais réclama pour droits de transfert la somme de dix mille thalers. Hélas ! les caisses brandebourgeoises étaient vides, les 10.000 thalers ne purent être réunis et l'électeur laissa le marché sans conclusion.

Nous mangerons des briques.

En 1913, les départements du Cher, d'Eure-et-Loir, d'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher, du Loiret, de la Sarthe, ensemençaient en blé 680.700 hectares.

En 1926, ils n'ensemençaient plus que 529.040 hectares.

Diminution totale : 151.660 hectares.

C'est comme si, sur les sept départements, le Loir-et-Cher avaient renoncé complètement à faire du blé.

Ces chiffres ont été relevés par l'*Agriculture du Centre*.

Cette observation peut être faite partout en France.

Ainsi la Meuse est tombée de (1912) 51.300 hectares à (1926) 49.280.

On trouve de moins en moins d'agriculteurs faisant du blé.

Le métier est trop dur, trop incertain, trop peu rémunérateur.

Et puis l'agriculteur manque de main-d'œuvre.

Faites une annonce dans un journal pour trouver des danseuses nues, vous recevrez mille offres. L'agriculture manque de main-d'œuvre. Par contre, le music-hall ne manque pas de jambe-d'œuvre.

Mais nous allons vers des temps où, comme il n'y aura plus de pain, les jambes-d'œuvre danseront devant le buffet vide. [De l'*Animateur des Temps Nouveaux*].

Le Miracle du Vin.

La foire gastronomique de Dijon a produit ce miracle : le maire, M. Gaston Gérard, a pu réunir le 11 novembre ses collègues des principales villes de la Côte-d'Or, et après des discours émus, l'assemblée vit M. Gaston Gérard et M. Dubois, maire de Beaune, se jeter dans les bras l'un de l'autre.

Or, il y avait des siècles que les deux villes étaient divisées par une rivalité qui allait jusqu'à la haine.

Piron, au XVIIIe siècle, s'était amusé à attiser encore cette hostilité par toute sorte de mots rosses. La célébrité de Beaune tenait autrefois à ses laines qu'on écrivait « lasnes » et prononçait « lânes » à la Bourguignonne.

Sur cette consonance, Piron fit tous les calembours qui se devinent jusqu'au jour où, au théâtre de Beaune, comme des spectateurs se plaignaient de ne pas entendre, il leur cria :

— Ce n'est pourtant pas faute d'oreilles !

Cette fois-là, le poète fut rossé, mais la haine subsista.

L'accolade du jour de l'armistice, qui fut ainsi un jour de paix, marque la réconciliation définitive de la capitale de la Bourgogne avec la capitale du bourbogne. [Du *Cri de Paris*].

Moustaches.

Il semble qu'une triste mode commence, chez nous, à faire des siennes.

Il s'agit de la mode des moustaches à la Charlot.

Bon nombre de jeunes élégants, hier imberbes, circulent aujourd'hui dans Paris avec une petite tache noire sous chaque narine.

Les gavroches de Paname s'amusent de cette fantaisie sans charme et l'un d'eux se plantant, place de l'Opéra, devant un jeune homme ainsi paré, lui lança :

— Dis donc, petit Pierre, t'as oublié ton mouchoir ?

Les grands mots.

— Oui, ma chère, quand il a été mort, elle l'a fait *incarcérer*.

— Pas possible !

— Comme je vous le dis.

— Mais enfin, comment a-t-elle bien pu faire ?

— Eh bien ! au Père-Lachaise donc !... Vous ne savez donc pas qu'il y a un grand fourneau où l'on *incarcère* les cadavres. Même qu'il y a des jours où ça sent assez mauvais dans le quartier, à cause de la fumée.

Duel de regards.

— Mon vieux, je n'aime pas beaucoup le nouveau patron du bar...

— Pourquoi ?... il a l'air sympathique.

— Oui, mais il vous regarde toujours comme si on n'avait pas payé.

— Fais-lui-en la réflexion...

— J'ai fait mieux. Je l'ai regardé d'un air... comme si j'avais payé.

Le plus grand pont.

Le *Pont de fin d'Oise* va être mis en construction dans le département de Seine-et-Oise.

L'arche sera la plus importante qui aura jamais été construite.

Elle comptera 125 mètres d'une culée à l'autre.

Ce merveilleux et formidable arceau sera d'une élégance unique.

Nos ingénieurs du service vicinal ont — pont et paysage — conçu une œuvre de force et, en même temps, une œuvre d'art.

Le génie français n'est pas mort.

Sur le pont.

Il fait temps épouvantable.

La mer est déchaînée et le paquebot roule et tangue sans pitié.

Sur le pont, deux hommes, qui viennent de quitter la salle à manger, tentent vainement d'allumer leur pipe.

Mais, d'ailleurs, l'un d'eux y renonce bien vite, car le mal de mer le prend et il a des hoquets de plus en plus menaçants.

Soudain, il veut expliquer quelque chose à l'autre voyageur, mais ce dernier l'arrête d'un geste et lui dit :

— Je vous en prie, mon cher, on ne parle pas la bouche pleine !

LE LISEUR.

CITÉS VOISINES

LIMOGES

Pour le voyageur qui vient de Cahors et de Brive, l'arrivée à Limoges n'a rien de banal. J'aime peu les grandes villes où l'on pénètre sans les dévisager d'ensemble, sans apercevoir d'elles autre chose que les cabanes à lapins et les villas à bon marché de leurs faubourgs. Limoges en use d'autre sorte !

Dès qu'on sent venir sa gare au bout du rail et si l'on se donne la peine de s'arracher à la lecture ou à la conversation, on peut, en défilant devant eux, saluer deux témoins non négligeables de la grandeur ancienne du pays. Ces tours de Chalusset, en premier lieu, qui, dans le bout du monde escarpé d'un confluent de rivierettes, superposent les ruines imposantes de deux châteaux, moins farouches que le Bonaguil de l'Agenais, moins désolés et démantelés que le Roussillon du Quercy. Vient ensuite, dans une combe ombreuse qu'arrose la Briance, Solignac à la puissante église, souvenir évocateur de cette abbaye dont saint Eloi et ses premiers successeurs firent le berceau de l'orfévrerie limousine. Le foyer d'art qui s'alluma ici flambe encore partout à la ronde...

Au débouché d'un tunnel, le train se plaît à courir sur les balcons de deux viaducs. Alors, Limoges soudain se montre, non pas à regret mais avec complaisance, presque avec l'ostentation d'une coquette qui fait parade à la première rencontre et de ses mines les plus fières et de ses atours les plus aguichants. Au-dessus d'un large et fantasque étalage de jardins verts, de murs blancs et de toits roses, les flèches aiguës de Saint-Michel-aux-Lions et de Saint-Pierre-du-Queyroux dardent leurs pyramides grises, la cathédrale Saint-Etienne érige son donjon patiné de fauve par les siècles, l'hotel-de-ville fait miroiter les glacis argentés de ses combles sous le joyau à facettes de son campanile.

Mais, tandis que les yeux, ayant saisi l'ensemble, cherchent à s'accrocher à des détails, voici que, le fossé de la Vienne franchi, le convoi de nouveau s'enfonce dans le noir. Limoges, maintenant, aprés nous avoir excité par l'éclat de son apparition totale, veut nous conquérir tout à fait en nous révélant un à un ses prestiges particuliers...

Au propre comme au figuré, cette ville ignore la platitude. Si vous vous dirigez de la Gare inachevée mais déjà pompeuse vers la Nouvelle-Préfecture, soit par le champ et l'avenue de Juillet, soit par la place Jourdan et la place de la République, en empruntant le cours des grandes artères modernes, vous vous élevez de palier en palier vers un sommet qui n'est pas encore le plus haut. Cependant chaque station de cette ascension vous ménage de nobles rencontres : vieux édifices, bâtiments récents, statues, allées et jardins. Au point central, le carrefour Tourny constitue une halte particulièrement alléchante, avec l'animation de ses hôtels et le mouvement de potaches et de midinettes que lui procurent le Lycée Gay-Lussac et les grands magasins d'alentour. L'allure du pasant est vive ; il semble déjà qu'on s'affranchit de la flânerie méridionale...

Si vous prenez la longue avenue Garibaldi et ensuite la rue François Chénieux, c'est vers d'autres esplanades, décorées aussi d'effigies illustres, que vous monterez successivement. Et vous n'aurez pas fini de grimper !

D'éminence en éminence, vous voici arrivé, je suppose sur cette Acropole où le Palais de Justice s'est posé au point culminant de la cité. Parvenu sur le faîte, vous aspirez naturellement à descendre. Vous pouvez le faire, en un instant, par le commode moyen que vous offre le tramway du Pont-Neuf. Continuez, je vous prie, à flaner avec moi, vous ne perdrez pas votre temps. Laissons-nous aller de compagnie au premier stade d'une dégringolade sans précipitation. La place de la Motte nous impose bientôt un arrêt. Elle groupe un marché bruyant et bariolé sous les tentes d'un véritable camp, en emplit la nef de la Halle, le laisse déborder dans les rues voisines. C'est déjà un curieux spectacle. Le maître photographe Jové en sait quelque chose... Mais d'autres attractions nous sollicitent dans ces parages. A vingt pas à gauche, voici Saint-Michel-des-Lions, magnifique pendant de Saint-Pierre-du-Queyroux que nous vîmes près de Tourny. Sans abside comme l'église-sœur, pareil de clocher, à son égal enchanté de vitraux, peuplé de colonnes différentes et moins nombreuses, plus riche qu'elle encore en objets précieux puisqu'il possède les fameuses reliques de Saint-Martial. Depuis les monstres informes de pierre de son parvis jusqu'à la boule de cuivre ajouré de sa flèche, St-Michel est un chef-d'œuvre d'élégance simple mais raffinée, un bijou un peu fruste mais si bien mis en valeur par son écrin !

(*A suivre*). Eug. GRANGIÉ.

Chronique du Lot

M. Bouat à la Chambre

POUR LES PAYSANS

Le député de Figeac défend les cultivateurs et réclame l'exécution d'un programme de réformes pour rendre prospère l'Agriculture, première industrie française.

Mandaté par le groupe radical-socialiste, M. Bouat a pris la parole dans la discussion générale du Budget de l'Agriculture. Il a prononcé là un éloquent et utile plaidoyer pour les paysans. Après avoir protesté contre la campagne qui présente les classes rurales responsables de la vie chère, M. Bouat continue:

La sollicitude de l'Etat à leur égard n'est nullement en rapport avec les services qu'elles rendent au pays, et il est déplorable que le budget de l'agriculture ne soit pas mieux doté. On ne peut s'expliquer comment, sur un budget de 42 milliards, 441 millions seulement, chiffre total indiqué par M. Queuille, sont affectés à l'agriculture, alors que notre démocratie paysanne constitue la plus grande force économique du pays et que les dépenses faites pour l'agriculture sont les seules vraiment productives.

Contrairement à une légende qu'on ne saurait laisser s'accréditer, nos agriculteurs ne sont pas des citoyens privilégiés, ne payant pas ou presque pas d'impôts. Ils n'ont, d'ailleurs, jamais reculé devant leur devoir : après avoir payé le plus lourdement l'impôt du sang, ils continuent aujourd'hui, avec une vaillance admirable, le dur labeur qui leur permet d'approvisionner le pays.

N'oublions pas que le revenu cadastral a été majoré de 75 p. 100 ; que le taux de l'impôt foncier a été porté de 12 à 18 p. 100 ; que l'impôt foncier sur la propriété non bâtie produit 486 millions, soit 160 p. 100 de plus qu'en 1926.

Ce ne sont pas là les seules charges de l'agriculture : la contribution foncière des propriétés non bâties produit donc 486 millions ; la contribution foncière des propriétés bâties, 1 milliard ; l'impôt général sur le revenu, 10 p. 100 du chiffre total, 210 millions ; l'impôt sur les bénéfices agricoles, 200 millions; la taxe sur les chevaux, voitures, les prestations, la taxe vicinale, etc., 244 millions ; les impôts de transmission entre vifs à titre onéreux, 9/20 du produit total, soit 785 millions. Enfin, divers droits d'enregistrement et droits de mutation à titre gratuit, 450 millions. Ce qui fait un total de 3.375 millions.

Tel est le chiffre d'impôts directs approximativement payé par les 5 millions et demi d'exploitants, dont 80.000 seulement possèdent plus de 10 hectares et 2 millions et demi moins d'un hectare.

Ces charges s'aggravaient encore jusqu'à ces temps derniers de l'impôt invisible que constituaient pour nos cultivateurs les prohibitions et taxes de sortie dont on ne dira jamais assez le mal qu'elles ont fait à l'agriculture.

Qu'on ne parle donc plus du prétendu privilège fiscal de l'agriculteur, car ce que nous venons de dire suffit à démontrer non seulement que le monde rural paye sa juste part des charges publiques, mais encore qu'on est arrivé au maximum qu'il soit possible de lui demander sans inconvénients pour l'avenir agricole de notre pays.

L'agriculture française traverse déjà une crise qui peut avoir les plus graves conséquences économiques et politiques. Les récoltes sont mauvaises ; les prix de nombreux produits agricoles ont baissé de 30 à 50 p. 100, tandis que les frais d'exploitation augmentent ; le système fiscal appliqué à l'agriculture est injuste et trop lourd. Plus que tout autre, l'agriculteur subit les effets de la revalorisation du franc, et un long temps s'écoulera avant qu'il puisse reconquérir les marchés extérieurs stupidement fermés pendant trop longtemps.

L'orateur, très écouté par la Chambre, montre ensuite que les moyens pratiqués jusqu'à maintenant se sont révélés insuffisants. C'est un programme d'ensemble qu'il faut pour obtenir, dans l'intérêt de tous, une surproduction. Le premier problème c'est la main-d'œuvre agricole.

Je ne m'étendrai pas sur les causes multiples du dépeuplement des campagnes. Elles sont trop connues. Je retiendrai surtout que, si le paysan quitte sa terre, c'est qu'il trouve ailleurs un travail plus rémunérateur et plus agréable.

On connaît les conséquences d'une telle situation : le paysan transforme ses terres labourables en pâturages qui n'exigent pas de main-d'œuvre, et la diminution croissante des surfaces cultivées nous impose une importation toujours plus volumineuse de produits alimentaires.

Pour remédier à cette situation, pour retenir le paysan à la terre, il faut améliorer sa condition en augmentant les rendements et les bénéfices. Il faut que le paysan soit largement rémunéré et qu'à cet effet, nous apprenions les moyens d'obtenir de la terre un rendement supérieur.

L'orateur ne méconnaît pas le rôle que peut jouer l'instituteur contre la dépopulation des campagnes, mais il y faudra du temps ! Il continue :

L'enseignement agricole donné dans les écoles ne saurait avoir, pour le moment, qu'une action très limitée. Celui qui se dégage des champs d'expérience me semble, au contraire, d'une efficacité plus immédiate, mais à condition, Messieurs, que certaines modifications soient apportées dans le mode d'exploitation de ces champs. C'est, à mon avis, le seul moyen de transformer la mentalité paysanne et, après m'être livré, dans mon département, à quelques expériences, je suis persuadé que la meilleure méthode pour aider rapidement au progrès de l'agriculture consiste d'abord à multiplier les voyages d'études, à faire visiter aux agriculteurs les régions spécialisées dans une production déterminée et où l'on obtient le maximum de rendement. On fait venir ensuite un ou plusieurs professionnels de cette région en les priant de cultiver, sous les yeux des producteurs éventuels, un champ de démonstration. Ce système a donné les meilleurs résultats chaque fois qu'on l'a appliqué. (*Très bien ! très bien !*)

M. le Ministre de l'Agriculture. — Cela fait le plus grand honneur au président de l'Office agricole du Lot que vous êtes, mon cher collègue.

M. Armand Bouat. — Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

C'est une leçon de choses qui frappe davantage la masse des cultivateurs que le meilleur enseignement doctrinal.

Après avoir parlé du rôle très utile joué par les professeurs d'agriculture, M. Bouat réclame une action du ministre pour favoriser l'emploi des engrais, moyen essentiel d'obtenir de gros rendements. Il reste beaucoup à faire et notamment il faut obtenir une réduction des prix de transports pour les matières premières nécessaires à l'agriculture. Et M. Bouat pose au Ministre les questions suivantes dont l'intérêt est capital pour l'agriculture :

Lors de votre dernier passage au ministère de l'agriculture, vous avez amorcé, Monsieur le Ministre, toute une politique des engrais à laquelle nous avons applaudi. Où en êtes-vous aujourd'hui ? Avez-vous rencontré auprès de très puissants groupements de producteurs et de fabricants, ainsi qu'auprès des compagnies de chemins de fer, toute la bonne volonté nécessaire ?

M. le Ministre de l'Agriculture. — Nous avons obtenu quelques réductions de tarifs, bien minimes, mais elles ont une valeur indicative. D'autres demandes sont en instance mais les réseaux montrent beaucoup moins d'empressement à nous donner satisfaction que M. le Ministre des Travaux Publics, que je tiens à remercier ici.

M. Armand Bouat. — N'avons-nous plus à craindre le malthusianisme concerté de certains producteurs ? N'avons-nous plus à craindre les manœuvres de certains fabricants contre les coopératives ? La question des potasses d'Alsace est-elle définitivement réglée ? Vos usines d'azote vous donnent-elles satisfaction ? Pouvons-nous espérer, en un mot, des engrais à meilleur compte ? Vous nous le direz.

C'est en demandant aux extracteurs, aux fabricants, aux transporteurs, aux intermédiaires et à l'Etat lui-même un sacrifice momentané et concomitant que nous pouvons, et par conséquent que nous devons, obtenir une réduction du prix des engrais assez sensible pour amplifier leur consommation.

Vous obtenez bien quelques avantages, mais ils sont tellement fragmentaires qu'ils n'ont pas les heureux effets d'une réforme générale.

M. le Ministre de l'Agriculture. — Voulez-vous me permettre de vous répondre immédiatement.

M. Armand Bouat. — Certainement.

M. le Ministre de l'Agriculture. — En ce qui concerne les phosphates, j'ai déjà répondu à M. Chastanet. Mais vous nous demandez de hâter l'élaboration du statut des mines de potasse d'Alsace. Le Sénat vient de voter un projet de loi ayant cet objet et dont la Chambre sera saisie par M. le Ministre des Travaux Publics.

Sous le régime provisoire actuel, les mines domaniales, s'entendant avec les mines Kali-Sainte-Thérèse, ayant avec elles un statut commercial commun, ont rendu de grands services à l'agriculture française, puisqu'elles ont pu maintenir à des prix assez bas les engrais potassiques.

Si vous compariez les prix de 1927 aux prix de 1914, vous constateriez une diminution très sensible en valeur or.

M. le Président du Conseil, ministre des finances, a consenti une très importante concession en faveur de l'agriculture, puisque, pour les engrais azotés livrés au titre des prestations en nature, il a admis, lors de la revente, un abattement important sur les prix décomptés à l'Allemagne.

Le Gouvernement et le Parlement ont également fait un grand sacrifice, qui aura ses effets dans l'avenir, en inscrivant dans la loi de finances de 1927 un crédit de 70 millions pour la mise en marche de l'usine de Toulouse. Quelques difficultés ont été rencontrées, au début de la période de fabrication, parce qu'on a voulu utiliser des procédés nouveaux, qu'il fallait perfectionner, mais on va arriver à la production industrielle.

Nous avons également enregistré quelques résultats en ce qui concerne la compression des prix, puisque, à la suite d'ententes intervenues entre une commission qui siège au ministère de l'agriculture et les producteurs d'engrais, les prix des scories de déphosphoration et du sulfate d'ammoniaque ont baissé considérablement par rapport à ceux qui étaient pratiqués au mois de juillet 1926.

La politique des engrais dont nous avons bien des fois parlé, et au sujet de laquelle vous avez déposé un rapport très intéressant, n'est donc pas abandonnée par le Gouvernement. (*Très bien ! très bien !*)

M. Armand Bouat. — Je sais que vous avez obtenu déjà des améliorations importantes. Mais il faut persévérer dans cette voie.

M. le Ministre de l'Agriculture. — Vous voyez dans mes actes d'hier des indications pour ma politique de demain.

M. Armand Bouat. — Je m'en félicite. Il y va, d'ailleurs, de l'intérêt de tous.

J'ai démontré bien des fois aux compagnies de chemins de fer qu'en réduisant le tarif de transport des engrais, elles contribueront indirectement à l'augmentation des récoltes et se trouveront avoir ensuite plus de marchandises à transporter.

Malheureusement, les engrais du commerce restent encore chers et aux yeux des agriculteurs des régions les plus pauvres, les moins favorisées au point de vue de la nature du sol, leur prix est trop élevé comparativement à la valeur des produits de la terre. Aussi leur emploi, pour peu qu'il soit mal exécuté, n'est pas toujours rémunérateur.

On pourrait remédier, en partie, à cette situation en cherchant d'abord à mieux utiliser l'engrais dont disposent toutes les fermes : le fumier, et il y aurait lieu, à cet effet, de préconiser et d'encourager la construction de plates-formes et de fosses à purin.

Pour ce qui concerne la coopération et la mutualité dans nos campagnes, beaucoup a été déjà fait pour les encourager. Mais beaucoup reste à faire. Je vous recommande par exemple, Monsieur le Ministre, une proposition de loi de M. Chenal, pendante au Sénat, et qui permettrait aux coopératives agricoles de s'unir.

Pour aider au développement de la mutualité agricole et, notamment, des assurances mutuelles, ne pensez-vous pas, également, qu'il faudrait organiser en faveur de ces groupements le crédit à long terme ? Le crédit à court terme seul est prévu dans la loi du 5 août 1920. Il y a là une lacune à combler, un oubli à réparer,

Cette question du crédit est intimement liée, en effet, au développement de ces associations, grâce auxquelles pourront être résolus presque tous les problèmes se rattachant à l'agriculture. Etant donné nos besoins grandissants, il ne s'agit donc pas seulement de conserver intactes les dotations actuelles de la caisse nationale de crédit agricole ; il s'agit de les augmenter.

Mon ami M. de Monzie, lors de son passage aux travaux publics, a déposé un projet de loi relatif à l'électrification des campagnes et a mis en avant l'idée d'une redevance qui — avec destination spéciale, il est vrai — tomberait dans la caisse nationale de crédit agricole. Mais des ressources d'un autre genre doivent et peuvent être trouvées pour accroître la puissance de cette caisse.

Ne conviendrait-il pas également de lui donner une indépendance plus grande, de lui donner son autonomie ? Pourquoi ne jouerait-elle pas le rôle de caisse de compensation entre les caisses régionales ? Pourquoi ne recevrait-elle pas directement des dépôts de fonds ? Est-ce que la proposition de M. Tournan n'a pas été rapportée favorablement devant le Sénat, et ne pourriez-vous pas, Monsieur le Ministre, en hâter le vote ?

M. Bouat insiste à nouveau sur la nécessité d'obtenir une réduction du tarif des transports et la réorganisation du service des colis postaux, si défectueuse encore. Le seul remède contre la vie chère, c'est l'abondance. Poussons-y par tous les moyens. Beaucoup de réformes ne nécessitent pas de crédits ; pour les autres, rappelons-nous qu'il n'est pas de dépenses plus productives que celles qui favorisent le rendement du sol. Les augmentations accordées sont encore insuffisantes ! Et M. Bouat conclut ainsi son éloquent et convaincant exposé :

L'agriculture française mérite mieux. Je ne méconnais pas ce que nous avons déjà fait pour elle, notamment en supprimant les prohibitions et taxes de sortie qui, en décourageant la production, ne donnaient qu'une satisfaction temporaire aux consommateurs.

Il est probable qu'une presse mal informée ou de mauvaise foi ne manquera pas de réclamer l'abrogation de cette loi.

Le monde agricole compte sur vous, Monsieur le Ministre, pour dire et faire comprendre qu'on ne peut sérieusement soutenir que les exportations de produits agricoles engendrent la vie chère, alors qu'elles ne représentent guère que 2 à 3 p. 100 de notre production totale et 4 1/2 p. 100 pour les œufs, les volailles et les fromages.

Non seulement le Gouvernement et les Chambres ne doivent rien faire qui puisse entraver la vente des produits agricoles, mais ils doivent, au contraire, la faciliter par tous les moyens, maintenir et développer les courants commerciaux, favoriser l'accroissement des débouchés. Cette politique serait notamment nécessaire pour remédier à la très grave crise de mévente du bétail qui décourage depuis quelque temps nos éleveurs.

Que ceux qui sont les plus ardents à attaquer l'agriculteur et qui, sans avoir réfléchi, l'accusent de créer et consolider la vie chère, songent aux aléas considérables de sa profession. A la merci des éléments, le cultivateur voit fréquemment anéantir en quelques instants les fruits d'une année de son dur labeur : une grêle, une gelée, des pluies persistantes, une sécheresse, une maladie ruinent toutes ses espérances et, au lendemain de la guerre, on n'évaluait pas à moins de 100 millions les pertes annuelles de l'agriculture.

Il semble juste, dès lors, que lorsque le producteur a enfin la chance d'avoir une bonne récolte, il puisse la vendre dans des conditions lui assurant un légitime bénéfice et sans que l'Etat fausse à son détriment la loi de l'offre et de la demande.

Il faut, Monsieur le Ministre, qu'avec l'autorité qui s'attache à votre fonction, vous proclamiez ces vérités élémentaires, il faut que le public mal éclairé sache que ce qui est à redouter par-dessus tout, c'est le découragement du cultivateur, sa force d'inertie. Il faut que l'on comprenne qu'un lien étroit unit l'agriculteur à ceux qui vivent des produits de son champ et que « bien produire et bien vendre » sont des termes qui, loin de s'opposer, se complètent et se conditionnent.

Comme à toutes les époques critiques de notre histoire, nous devons et nous pouvons nous adresser à la terre pour en tirer les richesses nécessaires à notre relèvement, mais ce n'est pas en édictant des mesures vexatoires, inopérantes et dangereuses.

J'espère, Monsieur le Ministre, que vous concilierez ces intérêts divers en préconisant l'abondance et la liberté complète, j'espère que vous donnerez à notre agriculture la place à laquelle elle a droit. (*Applaudissements*).

CAHORS

LE PRIX DE LA VIANDE

Sur la demande d'un certain nombre de consommateurs nous croyons utile de donner de nouveau les prix de vente consentis par le syndicat des bouchers du Lot, à partir du 20 novembre courant :

BŒUF	
Filet	le 1/2 k. hors taxe
Rumsteck, contre-filet, tranche grasse, noix	7,50
Entre-côte, milieu d'épaule et decuisse	6,50
Gîte à la Noix, filet d'épaule, paleron	6,00
Avec os : côtes couvertes, culottes, bavette d'aloyau	4,75
Milieu de jarret, plat de côte et milieu de poitrine	3,75
Poitrine grasse	2,50
Bavette, 1er collier, Pis	2,00
Os de bœuf	0,80
VEAU	
Veau sans os	8,00
Filet, côtelettes, épaule sans jarret	6,00
Poitrine mince, milieu de jarret	5,00
Poitrine grasse, 1er jarret et 1er collier	4,00
MOUTON OU BREBIS *(au-dessus de 20 kg.)*	
Gigot, côtelettes	5,50
Epaule	4,00
Ragoût	2,00
AGNEAU	
(au-dessous de 20 k. et de moins d'un an)	
Gigot, côtelettes	7,00
Epaule	5,50
Ragoût	3,50

Il est recommandé aux consommateurs lorsqu'ils font une commande de viande d'indiquer non pas le montant de leur commande mais la qualité exacte et la quantité en poids.

Une Affaire d'espionnage à Versailles

Un Cadurcien est arrêté

A la suite d'une longue enquête, des inspecteurs de la Sûreté générale ont arrêté quatre personnes accusées de se livrer à l'espionnage au profit d'une puissance étrangère.

Les personnes arrêtées sont : le vérificateur des contributions indirectes à Paris, Jean Rougeyres, 26 ans, un soldat Pierre Clipet du 24e d'infanterie, attaché au centre d'études d'infanterie à Versailles, Marcel Pillot et René Lemaire, typographes tous deux anciens soldats et employés, pendant leur service militaire, comme typographes au centre d'études d'infanterie, à Versailles et à l'Ecole d'application d'aéronautique.

Ces trois derniers auraient remis à Jean Rougeyres des documents intéressant la défense nationale, des états de mobilisation, les cours des élèves officiers de chaque spécialité et les cours d'études des officiers supérieurs et généraux.

Pillot a reconnu avoir fourni à Rougeyres une dizaine de conférences dérobées au centre d'études d'infanterie, telles que « conférence sur l'attaque d'une position », « conférence sur l'aviation », sur les chars d'assaut.

Rougeyres aurait reçu également des documents provenant de l'école d'application d'aéronautique, documents strictement militaires.

D'après l'enquête, Rougeyres travaillait pour le compte d'un agent étranger qui n'a pas pu encore être identifié.

Les Cadurciens ont eu le regret d'apprendre que Rougeyres est un compatriote, dont la famille, très honorable et très estimée, réside à Cahors, place Rousseau. Son père est chef-cantonnier et son frère est maître d'internat au Lycée Gambetta.

Rougeyres, reçu au concours pour le surnumérariat des Contributions indirectes, a fait son surnumérariat à Cahors en 1925. Il fut nommé vérificateur à Paris.

La nouvelle de son arrestation a plongé sa famille dans la plus profonde consternation, car nous le répétons, c'est une famille très sympathique dans notre ville.

405e Section des Prévoyants de l'Avenir

Les membres de la 405e Section sont priés d'assister à la réunion de fin d'année qui aura lieu le dimanche 4 décembre 1927, à 10 h. 1/2, à l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour : Paiement des cotisations ; Réclamations à faire par pensionnaires ; Questions diverses.

Le Président : HÉREIL.

A cause du brouillard, deux aviateurs en panne

Le brouillard qui s'étend sur notre région depuis plusieurs jours, a failli être fatal à deux aviateurs.

Deux avions Bréguet B2, à deux places de la marine de guerre, piloté par le lieutenant de vaisseau Bastard et le maître principal René ont été forcés d'atterrir aux environs de Cahors, sur le territoire de la commune de Labastide-Marnhac.

Les aviateurs qui venaient de Rochefort et se rendaient à Cuers en passant par Toulouse, ont reçu le meilleur accueil de la part de la population.

Mardi, vers 2 heures, MM. Bastard et René qu'accompagnent deux matelots mécaniciens, tentèrent de prendre le départ. Au moment où le premier avion était mis en marche, sur un terrain rendu plus dangereux encore par le fait qu'un propriétaire en avait labouré une parcelle, malgré les instances des pilotes, l'hélice de l'appareil se rompit.

Les aviateurs furent contraints par cet accident de retarder leur départ en attendant l'arrivée d'une nouvelle hélice qui a été demandée d'urgence à Toulouse.

AFFREUX ACCIDENT

Un père blesse grièvement sa fillette d'un coup de fourche

Un affreux accident vient de plonger dans le désespoir une famille de braves métayers de Mauroux.

Le père, M. Praddante, travaillait à l'intérieur d'une grange qu'il nettoyait en lançant au dehors avec sa fourche le fumier dont il voulait la débarrasser.

Tandis qu'il procédait à ce travail et sans qu'il pût s'en douter sa fillette, la petite Odette, âgée de 4 ans, approcha voulant peut-être voir son papa. Celui-ci eut brusquement la sensation que sa fourche projetée au dehors avait rencontré une résistance.

Il alla se rendre compte et aperçut la petite Odette étendue devant la porte.

Une dent d'acier de la fourche avait pénétré dans sa tête au-dessus de l'arcade sourcillère. La malheureuse enfant, le cerveau atteint, était tombée sans pousser un cri, sans faire entendre une plainte.

Immédiatement, elle fut conduite à l'Hôpital de Cahors où les docteurs Vallat et Rougier s'empressèrent à lui donner des soins.

L'état de la pauvre petite fille est grave. Quant aux parents, ils sont dans un désespoir qui fait peine à voir.

LE TIMBRE ANTITUBERCULEUX

Dès le 1er décembre, va partout être mis en vente dans le département le timbre anti-tuberculeux du « Baiser au Soleil ».

Cette petite vignette, du prix modique de dix centimes, n'a aucune valeur d'affranchissement postal. Elle constitue simplement un moyen pratique et à la portée de toutes les bourses, de venir en aide à l'œuvre antituberculeuse, d'une si haute portée sociale, que préside dans le département M. le professeur Bénech.

On en trouve partout, dans tous les bureaux de poste, chez tous les commerçants.

Les personnes désireuses d'en vendre en trouveront à la Préfecture du Lot, où le Comité du Timbre antituberculeux a établi une permanence pendant toute la durée de la campagne de vente.

Une conférence, agrémentée d'une partie de concert, sera donnée le 10 décembre prochain, au Théâtre Municipal, par M. le Professeur Bénech, président du Comité d'hygiène sociale et de Défense contre la Tuberculose.

Nous donnerons bientôt des détails sur cette soirée de gala.

Ascendants de la Grande Guerre

Réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration de l'Association des Ascendants s'est réuni dimanche, 27 novembre, à 10 h. 30 dans la salle du Palais des Fêtes, sous la présidence de M. Alphonse.

En ouvrant la séance, M. le Président présente M. Nicolaï, Président du Comité municipal du Monument aux Morts, qui s'est rendu sur sa demande à cette réunion pour soumettre à l'assemblée un projet d'aménagement de la Fresque Henri Martin, dressé par M. l'architecte d'Arrondissement.

Après avoir entendu les explications de M. Nicolaï et pris connaissance du plan, une vive discussion, des plus courtoises, s'engage, à laquelle prennent part tous les membres présents.

M. le Président invite alors l'assemblée à manifester, par un vote secret, s'il y a lieu d'accepter le projet présenté par le Comité Municipal.

Le projet présenté a été repoussé à l'unanimité.

A la suite de ce vote, M. Nicolaï demande à l'assemblée ce qu'elle entend faire des fonds recueillis par les Ascendants en faveur de l'érection d'un Monument.

L'Assemblée lui fait connaître qu'en raison : 1° des doléances nombreuses qu'elle a reçues et qu'elle reçoit journellement; 2° des engagements pris par l'ancien Comité et de la responsabilité qui lui incombe, il ne peut se dessaisir des fonds qui lui ont été confiés pour un objet déterminé, sans le consentement des souscripteurs qui s'y opposent.

Après avoir soumis à l'Assemblée diverses communications, notamment celle de la Fédération des pères et mères et de la Fédération départementale, M. le Président annonce à ses Collègues que l'allocation d'ascendants, sur proposition du Gouvernement acceptée par la commission des finances, est reconnue par la chambre pension définitive qui sera acordée à titre Viager à partir du 1er janvier 1928 si le Sénat confirme cette heureuse décision.

Sur la demande du Président, des félicitations et des remerciements unanimes sont adressés aux dévoués bienfaiteurs et défenseurs des Ascendants, et la séance est levée à 11 heures 45. (*Communiqué*).

Marchand de mixture

Plainte fut portée dans l'après-midi de mercredi au Commissaire de police par M. M... contre un camelot qui l'avait estampé de 15 francs.

M. M... avait été abordé sur le Boulevard par ce camelot qui se présenta à lui de la part de deux docteurs de la ville.

Comme M. M... est propriétaire d'une auto, le camelot offrit de lui vendre un produit à base de guttaperca pour le nettoyage de la voiture.

M. M... confiant prit le flacon et après marchandage le paya 15 francs. Mais analyse faite, il s'aperçut que ce produit n'était qu'une mixture d'alcool à brûler et d'huile de lin.

Le camelot reconnu que c'était lui-même qui avait fabriqué ce produit.

Lui-même également avait revêtu le flacon d'une étiquette.

C'est un nommé van den Burg, né à Paris. Il a été arrêté.

Les Sports

Frégate Cadurcienne

C'est dimanche 4 décembre, que la « Frégate Cadurcienne » se déplacera à Labastide pour y rencontrer en match amical le onze de cette localité.

La société se déplacera cette année accompagnée d'un groupe de musiciens sous la direction de M. Rougier.

Pendant le match, l'orchestre se fera entendre dans son nouveau répertoire et après la partie un grand bal gratuit sera donné au public Bastidien.

Nous comptons sur un bon accueil et nous souhaitons que le beau temps soit de la partie.

Réunion des joueurs et musiciens au Café du Midi. A 1 heure précise aura lieu le départ.

Tout membre désirant participer au déplacement est prié d'être au départ à l'heure indiquée ci-dessus.

A LABASTIDE-DU-VERT

Football Association. — Dimanche 27 Novembre, le « Football club bastidain » recevait sur son terrain la « Violette Luzéchoise ».

Après une belle partie où les 2 équipes s'appliquèrent à faire du joli jeu, les « noir et rouge » dominèrent et malgré une belle défense de l'équipe visiteuse, ils triomphèrent par 4 buts à 1.

Un public nombreux ne ménagea pas les applaudissements aux équipes en présence et surtout aux locaux victorieux.

Arbitrage impartial de M. A. Labro.

⁂

Le 4 Décembre prochain, le « Football club bastidain » recevra sur son terrain la « Frégate cadurcienne ».

Coup d'envoi à 2 h. 30.

Belle partie en perspective.

A LUZECH

Rugby. — Dimanche dernier notre société l'Union Sportive recevait sur son terrain l'U. S. de Villeréal. C'est devant un nombreux public que s'est déroulé le grand match de championnat mettant en présence les deux belles équipes au complet.

Villeréal donne le coup d'envoi ; plusieurs mêlées se forment au milieu du terrain, le ballon sort pour Villeréal qui attaque mais les locaux se défendent bien et rien ne passe.

Le jeu est très mobile, les buts des deux teams sont menacés tour à tour, la partie devient émotionnante et c'est ainsi que les visiteurs, après avoir sauvé à plusieurs reprises *in extremis*, ne peuvent empêcher les locaux de marquer le premier essai de la partie avant que la mi-temps ne soit sifflée.

En deuxième mi-temps Villeréal redouble d'ardeur et porte le jeu dans les 22 des rouges et blancs, et après une lutte très ardente de part et d'autre, les visiteurs marquent un essai plutôt heureux. La fin est sifflée quelques minutes après avec le score suivant : 3 à 3.

Dimanche prochain, sur le terrain de la Douve aura lieu un grand match qui attirera comme dimanche dernier, la foule des grands jours, Gourdon viendra disputer le match retour. Malgré la puissance de l'équipe visiteuse, Luzech aura à cœur de prendre sa revanche et de déployer une activité égale dans toutes les phases du jeu : ce sera d'ailleurs pour lui le meilleur entraînement pour le championnat du dimanche suivant qui aura lieu à Agen.

A PRAYSSAC

Football Association. — Dimanche prochain 4 décembre, le Stade Prayssacois recevra, au stade Elie-Robert, l'excellente équipe du patronage Saint-Louis, de Cahors.

Voila un vrai régal sportif pour tous les fervents de la balle ronde. La réputation de nos visiteurs n'est plus à faire : possédant une équipe exécutant un jeu de passes merveilleux, vite, adroite, et un goal de grande classe, dont ses arrêts dans les situations les plus critiques sont capables de soulever les applaudissements du public le plus chauvin.

Contre ce beau groupement le Stade Prayssacois alignera sa meilleure formation, ce match lui servant de dernier galop d'entraînement pour son match de championnat contre Noé, à Montauban.

Avants : Bruyère, Séval, Soulié (capitaine), Lagarde, Souscirat; demis : Berthoumieux, Richasse et A. Lagarde; arrières : Van Kikellorne, Vidaillac ; but : Ségers.

Coup d'en voi : 14 h. 30.

A SAINT-CÉRÉ

Rugby. — Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que le match de championnat Auvergne 2e série avait eu lieu dimanche dernier. Les deux équipes ont marqué l'une (St-Céré), un coup de pied et un essai, l'autre Millau, 2 essais. Le jeu a été intéressant par les ouvertures, les passes, et les deux équipes paraissent de même valeur. Millau a quelques équipiers rapides ; St-Céré a des avants qui suivent bien le ballon. Il semble que notre équipe aurait intérêt à faire suivre au pied. C'est une lacune à combler. Enfin notons que le jeu devient de moins en moins personnel.

La partie fut disputée de façon très courtoise et sans brutalités.

L'arbitrage de M. Gabriac d'Aurillac fut impartial.

Très bonne partie fournie par l'arrière de St-Céré.

Arrondissement de Cahors

Crayssac

L'électricité. — Verrons-nous enfin la fée électricité dans la commune ? Un emprunt est ouvert dans ce but. Il paraît en bonne voie de réalisation. Que ceux qui ont des réserves se présentent. En même temps qu'une œuvre utile ils réaliseront un bon placement.

Société sportive. — Les jeunes gens de la commune se concertent en vue de fonder une société sportive. Nous leur souhaitons une bonne réussite.

Labastide-du-Vert

Football-Association. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Nuzéjouls

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de la commune de Nuzéjouls s'est réuni le 27 novembre, à 20 heures, sous la présidence de M. Cammas, maire.

Le Conseil désigne les répartiteurs pour l'année 1928. Il procède en outre à l'élection d'un délégué à l'établissement des listes électorales et de deux délégués pour le jugement des réclamations.

Ont été élus :

M. Calmon Firmin pour la 1re Commission.

MM. Cassan Antonin et Bertrand Augustin pour la 2e Commission.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Beauregard

Foire. — Notre foire du 28 novembre favorisée par un beau temps a été très importante. Peu d'affaires au foirail aux bœufs ; hausse sur les moutons. Les poulets valaient 4 fr., les lapins 2 fr. 75, les dindons 4 fr. le demi-kilog ; œufs : 10 fr. la douzaine ; grive : 4 fr. pièce, tourds : 2 fr. ; cochons de lait : de 200 à 250 fr., selon grosseur. Halle aux grains : noix : 140 fr., maïs : 80 fr., avoine : 45 fr., blé : 115 fr. le tout l'hectolitre. La halle était bien approvisionnée et les acheteurs étaient nombreux.

Médaille des Evadés. — Cette médaille vient s'être décernée à M. David, instituteur à Beauregard, avec la citation suivante : « Fait prisonnier en mars 1916, a réussi le 4 octobre 1918, après douze jours de marche, à s'évader en franchissant la frontière suisse » : Croix de guerre avec étoile d'argent.

Calvignac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche dernier pour la session de novembre. La liste des répartiteurs a été dressée d'après les instructions préfectorales ainsi que la nomination des membres chargés de la confection des listes électorales.

Ont été désignés : pour dresser la liste électorale en collaboration avec la commission, M. Ausset Emile; pour faire partie de la commission chargée de la révision : MM. Simiau et Peyre.

Au cours de cette séance, le maire a entretenu le Conseil de la vente des timbres antituberculeux.

En termes heureux il a démontré la grandeur de l'œuvre à poursuivre et a engagé les membres du conseil à collaborer avec le Comité existant.

Guérison. — Nous sommes heureux d'apprendre que le jeune André Escarrié, qui s'était brûlé assez gravement, va de mieux en mieux à la satisfaction de tous et surtout de celle de ses parents qui furent douloureusement alertés.

Luzech

Rugby. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Puy-l'Evêque

Etat civil. — Publication de mariage entre Malinié Firmin, cultivateur au Méoure et Gastal Françoise-Emma à Farguette, commune de Fargues.

Duravel

Mariage. — Lundi 28 novembre, a eu lieu le mariage de Mlle Marcelle Montagne et de M. Noël Marty de Cazes.

Vœux de bonheur aux jeunes époux.

Conférence. — Dimanche, 4 Décembre, à seize heures, à la mairie, aura lieu une conférence sur le timbre anti-tuberculeux.

Espérons que la population y assistera en grand nombre, car cette conférence interessera tout le public, étant faite par un orateur très autorisé.

Electricité, — Décidément, notre usine électrique se joue de la population duravelloise ou, pour parler plus juste, d'une partie de la population.

En effet, sans que rien ne motive cette absence, certaines lignes ne fonctionnent pas et de ce fait, la lumière manque dans certains quartiers. Cependant, pas de crues, pas d'orages ces jours-ci ; donc ?... mauvais fonctionnement du transformateur, défectuosité sans doute ; qu'on veuille bien y remédier, car le fait se produit trop fréquemment pour ne pas être signalé.

Prayssac

Football-Association. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Arrondissement de Figeac

Figeac

Caisse d'épargne. — Par suite du règlement des comptes de fin d'année, la Caisse d'épargne de Figeac sera fermée du 16 décembre au 6 janvier. La première séance de l'année aura lieu le samedi 7 janvier 1928.

Sens unique rue Gambetta. — Nous rappelons que le Conseil Municipal, dans sa séance du 28 octobre dernier, a décidé que l'arrêté municipal du 18 juin 1926 prescrivant la circulation en sens unique dans la rue Gambetta doit continuer à être rigoureusement appliqué. Il est utile d'ajouter que cette réglementation n'a pas été établie dans un but de vaine tracasserie mais afin d'éviter le retour d'accidents qui se produisaient fréquemment dans cette partie de la ville, notamment aux abords du pont Gambetta.

Théâtre Municipal. — Les tournées Jean Valmy qui ne peuvent plus compter leurs succès vont nous offrir une grande revue du célèbre auteur-directeur Jean Valmy. « *Complet partout!* » tel est le titre de cette œuvre amusante et exquise en un prologue et trois actes, où l'on applaudira une brillante pléiade de vedettes. On y fêtera en effet l'extraordinaire comique Henri Busquet, les exquises divettes Monique Varny et Dolly-Lorys, le comédien fantaisiste Robert Traber, le fameux danseur nègre Billy N'Diayé, les Frimoussett's Girls, etc., 150 costumes des ateliers Sim. Dix décors des maîtres Massies et Dubois permettront une mise en scène fastueuse.

La revue « *Complet partout !* » sera jouée le mardi 6 décembre, en soirée, au Théâtre Municipal. Il y aura foule.

Cahus

Conseil municipal. — Dimanche 20 novembre, le Conseil municipal de Cahus s'est réuni sous la présidence de M. Brandes, Maire.

Absents : MM. Angelny et Simon.

La liste des répartiteurs pour l'année 1928 a été dressée. Il a été procédé à l'élection des délégués du Conseil municipal pour la révision et la confection des listes électorales.

M. le Maire expose au Conseil qu'il y aurait lieu de demander à M. le Préfet l'autorisation de faire construire une salle de mairie sous le préau de l'école des garçons de Cahus. A la majorité, le Conseil demande à M. le Préfet cette autorisation. Le Conseil s'est ensuite occupé de demandes d'assistance diverses.

Mariage. — Vendredi 26 a été célébré à Cahus, le mariage de Mlle Armandine Coudert à Laval-de-Cère, avec M. Joseph d'Almeida-Queiroz, ouvrier de nationalité portugaise de Laval-de-Cère. Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

St-Céré

Préparation militaire. — Le sergent moniteur Maître, chargé des cours de préparation militaire, se rendra à St-Céré le 3e dimanche de chaque mois, de 9 h. 30 à 12 h.

Rugby. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Conseil municipal. — La session de novembre a été tenue le 27 novembre, à 14 h., sous la présidence de M. Davidou, maire.

14 conseillers assistaient à la séance.

M. Griffoul, nommé secrétaire de séance, a donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui a été adopté sans observations.

Les conseillers municipaux Feyt, Gibert et Villadieu sont maintenus pour la révision des listes électorales.

Sur la demande de M. le Sous-Préfet, qui assiste à la séance, le Conseil vote la création d'un Comité local, chargé de faire une propagande active en faveur de la vente des timbres destinés à procurer des ressources au Comité départemental, constitué pour la préservation de la tuberculose.

Le Conseil donne mandat à M. le Maire pour demander des renseignements à M. l'Inspecteur principal de la Cie du P. O. au sujet de l'agrandissement des quais de la gare, de la construction d'un édicule pour l'emmagasinement des colis et pour divers autres travaux. Après la réception de la réponse le Conseil statuera sur la création d'une surtaxe locale destinée à faire face aux dépenses nécessitées par les travaux susvisés.

Le Conseil vote la reconnaissance d'utilité publique des chemins d'Ecoute-s'il-pleut et de Naillot à Mauroux.

M. le Maire fait connaître que le Comité du Pari Mutuel a accordé 36.500 fr. de subvention pour l'adduction des eaux. Le Conseil décide d'accepter cette somme et de poursuivre immédiatement la réalisation du projet.

M. le Maire fait connaître au Conseil la lettre pour laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique rejette la nouvelle demande de subvention qui avait pour objet de faire participer l'Etat à la dépense des 80.000 francs qui ont été accordés aux entrepreneurs.

M. Villadieu fait observer qu'il serait peut-être possible d'obtenir une augmentation des subventions déjà obtenues en priant M. Malvy d'essayer de faire porter la subvention de l'Etat à 50 0/0 de la dépense totale. Cette démarche sera faite immédiatement.

M. Fournier demande que les travaux de l'abattoir soient terminés. M. le maire saisira l'architecte municipal de cette question.

M. Gibert rappelle la décision qui a été prise concernant la passerelle de Castanet.

M. le Maire informe le Conseil qu'il a autorisé le nouveau chef de musique à occuper *provisoirement* une partie des locaux de l'ancienne école primaire supérieure.

Le Comité autorise M. le Maire à suivre l'affaire Bourgade devant la juridiction compétente et de demander des dommages-intérêts en rapport avec le préjudice matériel et moral occasionné à la salle de Gourdon.

M. le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de démission de M. Vergnes, secrétaire de la Mairie. Il soumet à l'Assemblée la demande de retraite de cet employé. M. Villadieu appuie énergiquement cette demande et le Conseil fixe aux 2/3 du traitement moyen des 3 dernières années le montant de la retraite qui sera payé à M. Vergnes.

Le Conseil statue ensuite au scrutin secret sur diverses demandes pour couches et pour inscription sur les listes d'assistance.

Salviac

Les prix variables de la truffe. — Est-il possible de créer un syndicats de trufficulteurs ? La question a été souvent discutée par des personnalités compétentes mais aucune solution n'a été donnée à ce problème.

En raison des prix variables de ces précieux tubercules, il est cependant intéressant de mettre à nouveau la discussion en jeu.

La truffe valait 12 à 14 fr. le kilo à Salviac, et la même qualité de truffes 24 à 26 fr. à Cazals, on ne s'explique cette hausse ou différence de prix que par la volonté des courtiers.

Nos agriculteurs peuvent difficilement lutter contre la prétention des acheteurs car la marchandise doit parfois être écoulée rapidement ; quoiqu'il en soit il est permis de s'étonner qu'on spécule toujours sur le dos des producteurs qui ne peuvent se défendre.

Il y a des syndicats agricoles, des associations de toutes sortes et ils restent passifs tout au moins sur ce point.

Bon nombre d'agriculteurs nous ont prié de dire ces choses ; nous nous empressons de leur donner satisfaction.

Election à la Chambre de Commerce. — Les élections à la Chambre de Commerce du Lot auront lieu le dimanche 11 décembre : les listes des commerçants électeurs du canton de Salviac se trouvent au greffe de la justice de paix où on peut aller les consulter jusqu'au dimanche 4 décembre.

Quand vous serez à PARIS
il vous sera utile de connaître
chaque jour ce qui se passe ici
vous pourrez lire ce journal dans
le Hall de l'AGENCE HAVAS
62, Rue de Richelieu - PARIS

Dernière heure

La Politique Extérieure de la France

La Chambre a discuté hier le Budget des Affaires Etrangères. MM. Fontanier, Marcel Cachin, Jean Montigny ont successivement pris la parole pour demander des explications sur le traité franco-serbe, sur la Société des Nations et sur le rapprochement franco-allemand.

L'après-midi, MM. Albert Milhaud, Archimbaud ont posé quelques questions. Puis, M. Briand a répondu à tous et exposé les grandes lignes de la politique française, tout orientée vers la paix.

Puis les divers articles du budget sont adoptés.

DÉPÊCHES

Paris, 1er décembre, 11 h. 35.

Meurtrier arrêté

Le meurtrier du patron Audibert, tué en mer, a été arrêté hier soir à Nice.

Il se nomme Jacques Pérès, né à Londres, en 1905. Il a avoué son crime.

⁂

A LA CHAMBRE

Dans la matinée, la Chambre a commencé la discussion du budget de la Justice.

M. Duclos, communiste, a protesté contre ce qu'il appelle la politique de répression anticommuniste.

⁂

Tirages financiers

Le numéro 694.570 de la Ville de Paris 1921, gagne 150.000 francs.

Le numéro 115.147 gagne 100.000 francs.

⁂

La maladie de Mac-Donald

Londres. La santé de M. Mac Donald, leader travailliste, ancien Premier Ministre britannique, continue à inquiéter son entourage.

Les médecins ont prescrit du repos.

⁂

Mesures de sécurité au Maroc

Au Maroc, des mesures extrêmements sévères ont été prises pour réglementer la circulation des Européens dans la région de Tadla.

Il est interdit de sortir après cinq heures du soir.

Une escadrille a quitté Casablanca et est allé lancer dans la région dissidente devant Beni-Mellal des tracts invitant les tribus à livrer les bandits qui participèrent à l'assassinat des parents des fillettes Arnaud et qui capturèrent MM. Maillet et Steeg.

On demande
des jeunes gens de 14 à 18 ans
sans connaissances spéciales
Travail bien rétribué
S'adresser : **Tôlerie et Chaudronnerie Industrielle**, 5, rue de l'Université, à CAHORS.

VOTRE
ESTOMAC
FONCTIONNE-T-IL MAL ?

Eprouvez-vous après les repas des tiraillements, des pesanteurs, des crampes ? Vos digestions sont-elles longues et pénibles ? Manquez-vous d'appétit ? Etes-vous sujet à de fréquentes migraines ? Si vous ressentez ces douloureux malaises, c'est que votre appareil digestif est fatigué et qu'il a besoin de quelques semaines de repos. Pour reposer l'estomac sans affaiblir l'organisme, mettez vous simplement au régime du Phoscao, aliment réconfortant dont l'assimilation n'exige aucun effort, car il est digéré par les estomacs les plus délabrés et les plus délicats.

PHOSCAO
LE PLUS EXQUIS DES DÉJEUNERS
LE PLUS PUISSANT DES RECONSTITUANTS

Le Phoscao est un aliment complet, agréable au goût et qui redonne des forces aux anémiés, aux convalescents et aux vieillards. Son usage est conseillé par tous les médecins aux arthritiques, aux rhumatisants, aux femmes enceintes et aux nourrices.

ENVOI GRATUIT D'UNE BOITE D'ESSAI

A DARDANNE et Fils, 12, Rue de la Tour-des-Dames, PARIS-IXe

MEUBLES BOUZERAND ET BERNÈS
31, rue Nationale - Cahors
Choix considérable - petits - meubles
Livraisons à domicile par camions dans la Région

LA PHOSPHIODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
PRIX DU FLACON :
14 francs
Un seul modèle de Flacon
-:- GRANDEUR UNIQUE -:-
EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

AVIS
M. SOR André prévient son estimée clientèle qu'à la date du *15 Décembre prochain*, il transférera son **Atelier de Peinture**, situé actuellement rue du Portail-Alban, au N° 12 *bis*, Route de Toulouse, Faubourg Saint-Georges.
Tous les jours après-midi, Soldes de Papiers Peints.

A VENDRE
Fourrages, foin et sainfoin 1ère coupe
S'adresser à **M. PLANACASSAGNE**, à SAINT-PANTALÉON (Lot).

Feuilleton du « Journal du Lot » 17

ZYTE

PAR

Hector MALOT

PREMIERE PARTIE

IX

C'était, en effet, pour tracer une piste d'entraînement sur laquelle il pourrait dresser ses chevaux de chasse, qu'en cette saison d'hiver, Gaston était venu au château. Le duc l'avait accompagné pour veiller à ce que les plantations de ce parc, dont il espérait bien hériter un jour, fussent ménagées, et qu'on ne passât pas à travers des massifs d'arbres qui seraient saccagés. Quant à Bachollet, il avait quitté Paris, parce qu'un de ses amis ne pouvait pas tracer une piste sans mettre à contribution les connaissances spéciales qu'il avait en cette matière comme en toutes celles qui touchaient aux choses du sport. « M. Gaston Chamontain fait en ce moment tracer dans son parc des bords de la Marne, une piste d'entraînement pour ses chevaux de chasse ; ce travail s'exécute sous la direction de M. Bachollet, dont la compétence est bien connue ».

Il plut dans la nuit et, le lendemain, après le départ du duc pour Paris, les deux amis passèrent leur journée à surveiller les travaux de la piste : si la terre n'était pas encore assez amolie pour qu'on pût creuser les fossés, au moins pouvait-on enfoncer des piquets, planter les haies de genêts, gazonner les douves et les banquettes. Chaussés de bottes de chasse, vêtus de vestons chauds, coiffés de toques de fourrures, ils arpentaient les pelouses détrempées descendant des bois de la colline aux prairies de la rivière, pour remonter de la rivière à la colline. Bachollet, qui prenait au sérieux la haute compétence qu'il s'attribuait, n'aurait pas permis qu'une haie fut posée sans qu'il en eût mesuré la hauteur ou l'inclinaison.

Pendant toute cette journée bien remplie il ne fut donc question ni de Zyte, ni du théâtre de Duchatellier, mais quand la nuit les obligea à rentrer ils se trouvèrent désœuvrés. Quoi faire ? Jouer aux cartes, au billard ? C'était quand il avait une galerie pour le regarder que Bachollet aimait jouer ; en tête à tête avec un ami, le jeu depuis longtemps déjà ne lui inspirait plus que de l'ennui. Lire ? Les journaux n'arrivaient pas au château en cette saison, et les livres qu'ils auraient pu prendre dans la bibliothèque ne leur disaient rien : ça manquait d'actualité, de nouveauté ; des bouquins. Ils n'avaient donc qu'à se chauffer devant la haute cheminée du fumoir, en piochant les bûches à coups de pincettes, pour en tirer un pétillement d'étincelles, et cette récréation qui ne tardait pas à devenir monotone, ne pouvait pas les occuper jusqu'à l'heure du coucher. Bien qu'un personnel de domestiques restât au château l'hiver pour servir M. Chamontain quand celui-ci venait visiter ses moulins, elles étaient tristes et froides, ces grandes pièces inhabitées ; ce n'était pas le feu allumé depuis deux jours dans quelques cheminées qui pouvait les échauffer, pas plus que ce n'était le pas discret de trois ou quatre domestiques qui pouvait leur donner la vie.

A un certain moment Bachollet regarda la pendule :

— Encore quarante-cinq minutes avant le dîner, dit-il en s'étirant.

— Voulez-vous que je le fasse avancer ?

— A quoi bon ? les minutes sont aussi longues après le dîner qu'avant.

Et il fourgonna le feu, puis il se mit à marcher de long en large s'arrêtant de temps en temps pour suivre les ombres que le feu dessinait capricieusement sur les panneaux de laque encastrés dans les lambris du fumoir.

Un domestique ne tarda pas à venir annoncer que le dîner était servi.

— Si nous dinions lentement, dit Bachollet.

Gaston commanda qu'on ne pressât pas le service.

— Quel malheur qu'on ne puisse pas manger toujours, dit Bachollet, c'est encore la façon la plus agréable de tuer le temps.

Mais comme il le disait si justement on ne peut pas toujours manger, et il arriva un moment où, malgré les lenteurs du service, le dîner s'acheva.

— Maintenant, qu'est-ce que nous allons faire ? demanda Gaston lorsqu'ils rentrèrent dans le fumoir ?

— Est-ce que nous n'allons pas au théâtre ?

— Je craignais de vous ennuyer.

— C'est toujours un moyen de passer la soirée.

— Je vais commander qu'on attèle, dit Gaston avec une vivacité significative.

Quand ils entrèrent dans la salle, M. Jovial finissait. Cette fois les applaudissements furent pour Théodore. Parmi les femmes qui applaudissaient avec le plus d'enthousiasme, Gaston en remarqua une en grand deuil qui, avec la poitrine et les épaules plaquées de jais, avait tout l'air d'une bourgeoise cossue : non contente de claquer des mains, elle tapait des pieds en criant : « Bravo, Théodore ».

— Voilà une grosse mère qui n'a pas peur de se mettre en avant, dit Bachollet.

Pendant l'entr'acte ils eurent l'explication de cet enthousiasme : elle leur fut donnée par la pharmacienne devant laquelle ils étaient assis comme la veille : elle raconta à ses voisins que cette grosse mère si démonstrative était la femme d'un entrepreneur chez lequel Théodore avait travaillé autrefois de son métier de peintre ; ils avaient été assez bien ensemble, racontait-on, pour que le patron eût mis son ouvrier à la porte ; maintenant veuve depuis quelques mois et libre elle venait voir son ancien ami ; son mari en mourant lui avait laissé une belle fortune, et une maison de campagne à Nogent.

Ce n'était pas précisément pour admirer Zyte que Gaston avait voulu venir à cette représentation, tout au contraire ; quand il avait pensé à elle dans la nuit et dans la journée il s'était dit qu'il serait ridicule qu'un homme comme lui se laissât émouvoir par une saltimbanque comme cette petite ; mais quand il la vit paraître dans son costume de savoyarde, si jeune, si simple, si pleine d'innocence et de modestie, avec ses grands yeux de gazelle tendres et inquiets, il sentit au battement de son pouls que cette émotion précisément se produisait en lui. C'était un aimable garçon qu'il avait vu la veille, maintenant c'était une charmante fille qu'il avait devant les yeux. Elle était tout à son avantage dans sa toilette de villageoise ; sa jupe courte, ses bas bleus, ses gros souliers, son bonnet de toile donnaient, par le contraste, toute leur valeur à la finesse de son pied et de la jambe, à la sveltesse de sa taille, à la pureté et à l'élégance de ses traits.

— C'est vrai qu'elle est jolie fille, dit Bachollet, très jolie.

Elle n'était pas seulement jolie dans ce rôle, elle y mettait une innocence, une ingénuité, une décence qui, à l'acte où elle se déshabille pour se coucher, enlevant les unes après les autres les différentes pièces de ses vêtements, son fichu, sa robe, sa guimpe, arracha une exclamation à Bachollet :

— Comme c'est gracieux une jeune fille qui se déshabille.

— Je n'imaginais pas qu'on pût y mettre tant de décence.

Plusieurs fois dans le cours des premiers actes Gaston avait remarqué qu'elle jetait de leur côté un rapide coup d'œil comme pour se rendre compte de l'effet qu'elle produisait sur eux, mais pendant cette scène, il remarqua, au contraire, qu'elle évitait avec une sorte d'inquiétude de tourner les yeux vers leur place ; non seulement il ne croisa pas son regard une seule fois, mais encore il semblait qu'elle jouât sans regard.

— On croirait que ça la gêne de se déshabiller, dit Gaston en se penchant vers Bachollet.

— Tout ce que vous voudrez, cher ami, mais pas ça.

La pièce continua, et jusqu'à la fin il ne fut plus question de Zyte entre eux, même quand le rideau baissa et se releva pour un rappel ni Gaston, ni Bachollet ne dirent rien de leurs impressions.

(A suivre)

Bibliographie

BIBLIOTHEQUE PLON

CROC-BLANC

par Jack LONDON

Traduction

de Paul GRUYER et Louis POSTIF

Jack London, on l'a dit maintes fois, est le Gorki américain. Son œuvre mouvementée, d'un réalisme prenant, est l'expression fidèle, saisissante de sa vie tourmentée et hasardeuse. Fils d'une longue lignée d'aventuriers, où se mêlaient toutes les races, il fut, dans toute la force du terme, un autodidacte. A cinq ans, il apprend seul à lire et à écrire, à huit ans il est valet de ferme dans un ranch, en contact incessant avec une population d'une grossièreté infinie. Dès lors, la passion de s'instruire s'empare de lui et il dévore les livres qui lui tombent sous la main. A onze ans, il est camelot et trouve le temps de fréquenter la bibliothèque publique d'Oakland. Quelque chose du réfractaire farouche de Vallès s'éveille en lui et le jette sur les chemins de traverse. Tour à tour pilleur d'huîtres, gardien chargé de réprimer la contrebande du poisson, et risquant sa vie à ce métier terrible, chasseur de phoques au détroit de Behring et au large de la côte du Japon, docker robuste et infatigable, il voit ses premières impressions accueillies par un journal de San-Francisco, mène la rude existence du chemineau, est condamné pour vagabondage au Canada, regagne Oakland, collabore au *Bulletin littéraire* de l'Ecole secondaire, dont il est le portier. Puis il s'improvise blanchisseur et, derechef tenté par le démon de l'inconnu, va chercher fortune au Klondike, terre glacée où le silence formidable force à penser. Revenu en Californie, il publie en 1900 son premier roman, récit du pays de l'or. Et les volumes se succèdent, jaillis de ses souvenirs vécus, de ses expériences si dures, parfois sauvages, auréolant son nom obscur d'une gloire subite, éclatante.

Croc-Blanc, que la librairie Plon offre au public français, est un de ses romans les plus significatifs. C'est l'histoire d'un loup, d'atavisme métissé, qui revient peu à peu, à la suite d'épisodes dramatiques, à l'état de domesticité. Le début met en scène un pauvre équipage d'errants poursuivis, dans l'horreur de la nuit des régions polaires, par une bande de loups, que guident *Kiche*, chienne aux antécédents douteux, et *Un-Œil*, vieux loup gris et borgne. *Croc-Blanc* naît dans une caverne, apprend à connaître les mille dangers de la solitude peuplée d'ennemis, suit le sort de sa mère dans un campement indien, s'instruit à ruser, à combattre, à tirer le traîneau, devient un sujet de paris dans les matches mortels, esclave d'un maître féroce et ivrogne, finit par s'attacher à un ingénieur, qui le conquiert par sa douceur patiente, une rare compréhension de ses qualités frustes et ce ses défauts originels. Il s'élève, ainsi, à force de fidélité, jusqu'à l'héroïsme, au martyr presque. Ces pages ardentes procèdent visiblement d'une observation directe et l'on y sent passer le souffle d'une inspiration qui ne doit rien à l'article littéraire, supérieure aux conceptions, toujours un peu composées, d'un Rudyard Kipling.

Un volume in-16, sous couverture illustrée de la **BIBLIOTHEQUE PLON.**

Prix de chaque volume de la Collection : 3 fr. 50. Par poste : 4 fr. — En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris 6e, et dans toutes les bonnes librairies.

Un nouveau volume chaque mois.

COLLECTION « LA LISEUSE »

L'AVENIR D'ALINE

Roman par Henry GREVILLE

Le roman d'une jeune fille pauvre est toujours à écrire. Le populaire auteur, trop tôt disparu, de tant d'œuvres qui éclairent d'un jour si particulier et si vrai les complexes problèmes du sentiment, du mariage, de la famille moderne, donne dans ce livre, justement accueilli par une collection qui a sa place à tous les foyers, une analyse piquante des difficultés qui attendaient la jeune fille dans la société d'avant-guerre. L'exemple est d'autant plus probant que ces difficultés n'ont fait que croître dans l'état de choses complexe qui a suivi la guerre. Nous sommes dans un ménage d'universitaires. Le père, professeur estimé, artiste plus qu'amateur, a disparu, laissant à sa femme une fille, Aline, âme fermée, rebelle aux épanchements, supportant avec peine les suggestions de la sagesse vulgaire, gardée cependant des entraînements mortels par une noble fierté. Son avenir est le tourment de la pauvre femme, que la médiocrité de sa condition force bientôt à s'exiler, à accepter en Russie une situation avantageuse, mais subalterne. Elle sacrifiera tout à son enfant, sa liberté, son repos, la joie de respirer l'air de son pays, de voir grandir celle qui est son unique raison d'être, même la possibilité de refaire sa vie par un remariage inespéré. Revenue au pays, elle a la douleur de se heurter à une incompréhension pénible, à un manque de confiance absolu, bientôt une sourde révolte, quand l'avenir se précise sous la forme d'un prétendant à la main de la jeune fille, financier douteux, dont les belles manières ne résistent pas à la certitude d'une dot trop maigre. Mais, comme l'a dit l'aimable philosophe M. Leroy, qui est le vieil ami, la Providence infaillible de la famille, le meilleur maître des jeunes têtes, promptes aux emballements, c'est la vie même. Tout doucement, elle mène, par une série d'expériences sans répliques, l'intraitable Aline à un dénouement plus voisin des communes destinées qu'elle ne le prévoyait en ses songeries obstinées. De délicieux épisodes tour à tour amusants et attendrissants, préparent ce coup de théâtre intime.

Un volume in-16 sous couverture illustrée de **LA LISEUSE,** *Collection de romans à mettre entre toutes les mains.*

Prix de chaque volume de la Collection : 3 fr. En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris, 6e, et dans toutes les bonnes librairies.

Un nouveau volume chaque mois.

Vient de paraitre :

Le Clergé du Lot

et le serment exigé des « Fonctionnaires publics ecclésiastiques »

Par l'abbé E. SOL, archiviste diocésain

Un volume in-8° de 235 pages

Prix broché : **12** francs

A la suite d'une étude aussi complète que possible sur les serments prêtés ou refusés par les prêtres en fonctions en 1791, l'auteur a donné, en appendice, de nombreux renseignements sur le département du Lot en 1790 et sur les prêtres des anciennes paroisses du Haut et du Bas-Quercy, y compris la région de Caussade, Lauzerte, Montauban et Moissac.

On trouvera l'ouvrage dans toutes les librairies de Cahors.

LA RÉPUTATION des « Publications François Tedesco » n'est plus à faire. Toutes sont d'un puissant intérêt, mais cependant parmi les Publications François Tedesco « LA FEMME CHEZ ELLE » est certainement celle qui d'une façon générale répond le mieux aux nécessités de l'heure présente.

Eminemment intéressante au point de vue social parce qu'elle tend à développer l'amour du foyer et à rendre plus attrayante la besogne parfois ingrate qui incombe à la Femme chez elle, cette publication offre encore davantage de charmer utilement les loisirs que la Femme ou la Jeune Fille peuvent avoir sous le toit familial.

« LA FEMME CHEZ ELLE » est en vente chez tous les marchands de journaux. Pour obtenir un numéro spécimen en faire la demande (en y joignant un timbre de 0 fr. 25) aux « Publications François Tedesco », 39, Boulevard Raspail à Paris.

CHEMIN de FER de PARIS à ORLEANS

R. C. Seine, N° 88.928

AVIS

La Compagnie d'Orléans rappelle au Public que les gares de son réseau sont ouvertes à la vente des Titres désignés ci-dessous:

Obligations 3 0/0, Type 1921, tranche A.

Obligations 6 0/0, Type 1921, tranche A.

Pour tous renseignements s'adresser aux gares ou bien au Service des Titres de la Compagnie d'Orléans à Paris, 8, rue de Londres, IXe.

Modifications au Service d'Hiver

Des modifications d'horaires seront apportées à partir du 12 novembre sur diverses sections du Réseau.

Pour le détail de ces modifications, se renseigner à l'Agence spéciale de la Cie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines, aux Bureaux de Renseignements de la gare du Quai d'Orsay et 126, Boulevard Raspail, à Paris, ainsi qu'aux gares du réseau.

Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi

HIVER 1927-1928

France-Algérie par Port-Vendres

TRAINS ET PAQUEBOTS RAPIDES

De Paris (Quai d'Orsay) à Port-Vendres par Limoges, Toulouse, Carcassonne, Narbonne, trains rapides permanents de nuit 1re et 2e classes, Wagons-lits et couchettes. Trains rapides et express toutes classes.

Pour les 1re et 2e classes, transbordement direct du train au paquebot.

Traversée la plus courte dans les eaux les mieux abritées.

Délivrance de billets directs de ou pour Alger et Oran, *via* Port-Vendres.

Il est délivré pour les ports d'Alger et d'Oran par les gares suivantes du Réseau d'Orléans ou vice-versa: Paris-Quai d'Orsay, Angers-St-Laud, Angoulême, Blois, Bourges, Brive, Châteaudun Châteauroux, Gannat (via Montauban), La Bourboule, Le Mans, Le Mont-Dore, Limoges-Bénédictins, Montluçon-Ville, Nantes, Orléans, Périgueux, Poitier, Quimper, St-Nazaire, Saumur et Tours des billets directs toutes classes :

1° Simples valables 15 jours ;

2° D'aller et retour valables 20 jours, sans prolongation ;

3° D'aller et retour valables 90 jours, sans prolongation ;

Ces billets permettent l'enregistrement direct des bagages.

Pour tous renseignements, s'adresser:

A Paris : A l'Agence spéciale des Cies d'Orléans-Midi, 16, Boulvard des Capucines, aux bureaux de renseignements de la gare du Quai d'Orsay et 126, Boulevard Raspail, ainsi qu'aux gares mentionnées ci-dessus.

Paris-Quai d'Orsay-Barcelone par Limoges - Toulouse - Narbonne

Service au 12 *novembre* 1927

Billets directs simples et d'Aller et Retour (1re, 2e et 3e classes). — Enregistrement direct des bagages. — Voitures directes. — Wagons-lits. — Wagons-restaurant.

Rapide. — Départ de Paris-Quai-d'Orsay 17 h. 14. (Wagons-lits et Voitures directes 1re et 2e classes de Paris à Por-Bou. Wagon-restaurant de Paris à Châteauroux). Arrivée Barcelone 12 h. 55 (Voitures de luxe sur le parcours Espagnol) ou 15 h. 21 (en 2e et 3e classes).

Express. — Départ de Paris-Quai d'Orsay 21 h. 14 (Wagons-lits de Paris à Toulouse et Voitures directes toutes classes de Paris à Port-Bou. Wagon-restaurant de Toulouse à Cerbère). Arrivée Barcelone 19 h. 20 (1re et 3e classes sur le parcours espagnol). Wagon-restaurant de Port-Bou à Barcelone.

Express. — Départ de Paris-Quai d'Orsay 10 h. 19 (toutes classes et wagon-restaurant de Paris à Toulouse). Arrivée Barcelone 7 h. 55 (1re et 3e classes sur le parcours espagnol). Wagon-restaurant de Bort-Bou à Barcelone.

VIN nouveau. La pièce 215 l. depuis Régie, fût neuf compris. Ech. 2 fr. **JULIEN** à Lefort par Sommières (Gard). **400 fr.**

TRICOTEUSES Circulaires, Rectilignes, toutes jauges. Laines, cotons, fils, soie. Prix de gros. Cat. & éch., apprent. gratuit. LA LABORIEUSE, 35, cours Pasteur, Bordeaux.

Imp. Coueslant (*personnel intéressé*)

Le co-gérant : L. Parazines.

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE

et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES

Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphiode GARNAL et le Corps Médical

Le Dr ORTEL

Ancien Externe des Hôpitaux de Paris

Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la **PHOSPHIODE GARNAL.** C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de **rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques,** et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, **elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »**

Prix du flacon : **14** francs. — Grandeur unique.

SERVICE D'HIVER 1927-28

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	MIXTE 3e cl.	RAPIDE	RAPIDE	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.
PARIS (Orsay) dép.	»	22 5	»	10 19	»	17 14	—	19 50	21 14	»
PARIS (Aust.) dép.	»	22 23	»	10 31	»	17 26	—	20 2	21 26	»
LIMOGES arrivée	»	5 46	»	16 37	»	23 12	—	2 21	3 27	»
LIMOGES départ.	4 30	9	»	16 45	»	23 18	—	2 29	3 35	»
BRIVE... arrivée	7 22	11 55	»	18 27	»	0 54	—	4 15	5 17	»
BRIVE... départ.	7 43	12 32	16 19	18 34	18 50	1	—	4 24	5 24	»
Gignac-Cressensac.	8 18	13 7	16 57	—	19 58	—	—	—	—	»
SOUILLAC	8 42	13 50	17 24	19 16	20 38	—	—	—	6 6	»
CAZOULES	8 50	13 58	17 32	—	20 49	—	—	—	—	»
La Chap.-d-Mareuil	8 56	14 4	17 38	—	—	—	—	—	—	»
Lamothe-Fénelon	9 6	14 14	17 49	—	21 13	—	—	—	—	»
Nozac	9 16	14 24	18 1	—	—	—	—	—	—	»
GOURDON	9 31	14 40	18 24	19 43	21 46	—	—	5 30	—	»
Saint-Clair	9 40	14 49	18 34	—	»	—	—	—	—	»
Dégagnac	9 51	15	18 46	—	»	—	—	—	—	»
Thédirac-Peyrilles.	10 2	15 11	18 59	—	»	—	—	—	—	»
Saint-Denis-Catus.	10 13	15 22	19 13	—	»	—	—	—	—	»
Espère	10 22	15 31	19 24	—	»	—	—	—	—	»
Pradines	10 29	15 38	—	—	»	—	—	—	—	»
CAHORS arrivée.	10 35	15 44	19 35	20 24	»	2 39	—	6 11	7 12	»
CAHORS départ.	11 44	17 42	»	20 28	»	2 43	—	6 16	7 16	7 27
Sept-Ponts	11 54	17 54	»	—	»	—	—	—	—	7 38
Cieurac	12 8	18 11	»	—	»	—	—	—	—	7 54
Lalbenque	12 16	18 21	»	—	»	—	—	—	—	8 3
Caussade	12 53	19 1	»	21 10	»	—	—	7 4	—	8 40
MONTAUBAN arr.	13 28	19 40	»	21 34	»	3 43	—	7 29	8 25	9 18
TOULOUSE.. arr.	16 46	20 56	»	22 25	»	4 31	—	8 26	9 15	11 6

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE	RAPIDE
TOULOUSE.... d.	4 50	8 47	10 26	13 40	19 55	20 23	—	23 25
MONTAUBAN. d.	6 14	10	11 14	16 2	20 43	21 11	—	0 11
Caussade	6 53	10 41	—	16 41	—	21 36	—	—
Lalbenque	7 30	11 23	—	17 19	—	—	—	—
Cieurac	7 38	11 32	—	17 27	—	—	—	—
Sept-Ponts	7 49	11 44	—	17 38	—	—	—	—
CAHORS... arr.	7 57	11 52	12 13	17 46	21 47	22 18	—	1 10
CAHORS... dép.	8 17	12 42	12 17	17 55	21 51	22 22	—	1 14
Pradines	8 24	12 49	—	18 2	—	—	—	—
Espère	8 32	12 58	—	18 10	—	—	—	—
St-Denis-Catus	8 46	13 13	—	18 23	—	—	—	—
Thédirac-Peyril...	8 59	13 27	—	18 36	—	—	—	—
Dégagnac	9 10	13 36	—	18 45	—	—	—	—
Saint-Clair	9 19	13 45	—	18 54	—	—	—	—
GOURDON (1)	9 37	14 3	13	19 9	—	23 7	—	—
Nozac	9 45	14 12	—	19 17	—	—	—	—
Lamothe-Fénel...	9 55	14 21	—	19 26	—	—	—	—
La Chap.-de-Mar.	10 2	14 29	—	19 33	—	—	—	—
CAZOULES	10 8	14 35	—	19 39	—	—	—	—
SOUILLAC	10 25	14 50	13 25	19 51	—	23 33	—	—
Gignac-Cressens..	10 52	15 20	—	20 21	—	—	—	—
BRIVE... a.	11 20	15 50	14 2	20 49	23 34	0 12	—	2 52
BRIVE... d.	»		14 8	»	23 43	0 22	—	2 59
PARIS.. (A.) arr.	»		21 55	»	8 42	9 4	—	10 43
PARIS.. (O.) arr.	»		22 7	»	8 54	9 17	—	10 55

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées: consulter les indicateurs.

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 4 h. 22 et arrive à Brive à 7 heures

De Cahors à Libos

CAHORS	6 22	15 6	18 35	»		
Pradines	6 29	15 14	18 43	»		
Mercuès	6 38	15 24	18 52	»		
Douelle (*Arrêt*)	6 42	15 28	18 56	»		
Parnac	6 49	15 38	19 5	»		
Luzech	6 55	15 45	19 13	»		
Castelfranc	7 8	16	19 26	»		
Prayssac (*Arrêt*)	7 11	16 4	19 29	»		
Puy-l'Evêque	7 20	16 13	19 38	»		
Duravel	7 27	16 21	19 46	»		
Soturac-Touzac	7 35	16 29	19 54	»		
Fumel	7 46	16 42	20 6	21 11		
LIBOS	7 51	16 48	20 11	21 17		

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	9 22	14 28	18 14	20 45		
Fumel	9 29	14 35	18 22	20 51		
Soturac-Touzac	9 40	14 46	18 33	»		
Duravel	9 47	14 53	18 40	»		
Puy-l'Evêque	9 55	15	18 47	»		
Prayssac (*Arrêt*)	10 3	15 8	18 55	»		
Castelfranc	10 9	15 15	19 1	»		
Luzech	10 20	15 27	19 14	»		
Parnac	10 29	15 37	19 23	»		
Douelle (*Arrêt*)	10 34	15 42	19 28	»		
Mercuès	10 40	15 48	19 34	»		
Pradines	10 48	15 56	19 42	»		
CAHORS	10 55	16 3	19 49	»		

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel.	5 33	»	14 25	17 15	»
Vayrac	5 42	»	14 33	17 23	»
Bétaille (arrêt)	5 47	»	14 38	17 28	»
Puybrun	5 56	»	14 47	17 37	»
Bretenoux-Biars	6 14	»	15 2	17 53	»
Port-de-Gagnac	6 22	»	15 10	18 1	»
Laval-de-Cère	6 35	»	15 20	18 11	»
Lamativie	6 57	»	15 41	18 36	»
Siran (arrêt)	7 14	»	15 58	18 53	»
La Roquebrou	7 33	»	16 15	19 11	»
AURILLAC.. arrivée.	8 15	»	16 58	19 57	»

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC.. départ.	5	10 2	»	17 14	»
La Roquebrou	5 41	10 43	»	17 58	»
Siran (arrêt)	5 54	10 55	»	18 12	»
Lamativie	6 12	11 13	»	18 32	»
Laval-de-Cère	6 32	11 29	»	18 51	»
Port-de-Gagnac	6 41	11 37	»	19 »	»
Bretenoux-Biars	6 55	11 47	»	19 17	»
Puybrun	7 7	11 55	»	19 27	»
Bétaille (arrêt)	7 15	12 1	»	19 34	»
Vayrac	7 29	12 8	»	19 43	»
St-Denis-près-Martel.	7 36	12 16	»	19 50	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 50	11 9	»	19 29	
Sarlat	»	8 3	12 12	17 35	20 36	
Cazoulès	»	8 45	12 51	19 15	21 16	
Souillac	7 36	10 55	13 37	19 28	21 24	
					15 45	
Le Pigeon	7 51	11 20	13 52		16 »	
Baladou. Arrêt.	7 56	11 27	13 57		16 5	
Martel	8 6	11 56	14 5		16 14	
St-Denis-p.-M. ar.	8 17	12 9	14 15		16 25	

Les jours de foire et marché à Sarlat

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	7 49	9 11	12 41	17 35	
Martel	»	8 5	9 26	12 56	18 9	
Baladou. Arrêt.	»	8 12	9 33	13 2	18 20	
Le Pigeon	»	8 18	9 39	13 7	18 35	
Souillac	6 50	8 28	9 49	13 17	18 48	
		8 54		13 36	19 43	
Cazoulès	7 »	9 5	»	13 43	19 53	
Sarlat	8 38 / 5 6	9 50	17 30	14 30	20 34	
Le Buisson. ar.	5 58	»	18 24	15 23	»	

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	»	»	»	6	»	12 37	17 40
CAPDENAC. a.	»	»	»	10 26	»	17 54	21 48
CAPDENAC. d.	1 24	6 39	10 14	10 49	13 31	18 24	22 1
FIGEAC	1 58	6 55	10 25	11 4	13 56	18 38	22 13
Le Pournel	—	7 14	»	11 23	14 32	18 59	»
Assier	2 47	7 27	»	11 35	14 57	19 10	22 39
Flaujac (halte)	—	7 36	»	11 44	15 10	19 19	»
Gramat	3 19	7 53	»	11 59	15 41	19 34	22 59
Rocamadour	3 34	8 9	»	12 9	15 59	19 44	23 9
Montvalent	4 2	8 24	»	12 23	16 22	19 58	»
St-Denis-p.- Martel arr.	4 16	8 35	»	12 33	16 36	20 8	23 30
St-Denis-p.- Martel dép.	4 57	8 48	»	12 39	16 51	20 18	23 33
Quatre-Routes	5 10	9 4	»	12 49	17 5	20 28	»
Turenne	5 28	9 18	»	13 1	17 21	20 38	»
BRIVE ar.	6 3	9 43	»	13 23	17 56	20 59	0 6
PARIS (Orsay) ar.	—	18 58	»	22 7	»	5 39	9 17

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

(A ustérl.)

PARIS (Orsay) d.	19 25	21 14	22 5	7 27	10 19	»	»		
Brive dép.	4 2	8 2	12 36	16 2	18 56	»	»		
Turenne	4 25	8 27	13 3	16 27	19 33	»	»		
Quatre-Routes	4 33	8 38	13 15	16 36	19 46	»	»		
St-Denis-p.- Martel arr.	4 42	8 47	13 23	16 45	19 58	»	»		
St-Denis-p.- Martel dép.	4 48	8 59	13 36	16 50	20 36	»	»		
Montvalent	—	9 12	13 51	17 3	20 59	»	»		
Rocamadour	5 14	9 33	14 14	17 20	21 32	»	»		
Gramat	5 27	9 48	14 31	17 32	21 55	»	»		
Flaujac (halte)	—	10 1	14 44	17 45	»	»	»		
Assier	5 48	10 13	14 59	17 56	22 45	»	»		
Le Pournel	—	10 26	15 9	18 5	22 59	»	»		
FIGEAC	6 16	10 51	15 31	18 28	23 28	»	»		
CAPDENAC (1) ar.	6 26	11 1	15 41	18 38	23 41	»	»		
CAPDENAC (1) d.	6 36	11 54	16 11	18 52	»	»	»		
TOULOUSE	10 14	16 41	21 4	23 7	»	»	»		

(1) Jeudi et dimanche de chaque semaine de Capdenac.

De Cahors à Capdenac

CAHORS	8 5	»	16 14	18 30	
Cabessut	8 14	»	16 25	18 41	
Arcambal	8 23	»	16 34	18 54	
Vers	8 31	»	16 42	19 5	
Saint-Géry	8 38	»	16 47	19 14	
Conduché	8 49	»	16 58	19 33	
Saint-Cirq-la-Popie	8 55	»	17 4	19 41	
St-Martin-Labouval	9 2	»	17 12	19 57	
Calvignac	9 8	»	17 19	20 6	
Cajarc	9 21	»	17 32	20 21	
Montbrun	9 30	»	17 42	20 34	
Toirac	9 38	»	17 51	20 46	
Lamadeleine	9 49	»	18 3	21 1	
CAPDENAC	10	»	18 15	21 15	

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC	7 10	11 56	18 55	»	
Lamadeleine	7 22	12 12	19 7	»	
Toirac	7 33	12 26	19 18	»	
Montbrun	7 41	12 37	19 26	»	
Cajarc	7 52	12 55	19 39	»	
Calvignac	8 2	13 8	19 49	»	
St-Martin-Labouval	8 9	13 17	19 58	»	
Saint-Cirq-la-Popie	8 17	13 27	20 6	»	
Conduché	8 23	13 36	20 13	»	
Saint-Géry	8 37	13 58	20 26	»	
Vers	8 42	14 5	20 32	»	
Arcambal	8 50	14 16	20 40	»	
Cabessut	9	14 31	20 51	»	
CAHORS	9 8	14 40	20 59	»	

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	8 40	17 16		»
Carsac	8 59	17 27		»
Grolejac	8 57	17 44		»
St-Cirq-Madelon	9 3	17 51		»
Payrignac (arr.)	9 10	17 59		»
GOURDON	9 20	18 9		»

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	6	16 8		»
Payrignac (arr.)	6 9	16 16		»
St-Cirq-Madelon	6 18	16 24		»
Grolejac	6 29	16 29		»
Carsac	6 41	16 39		»
SARLAT	6 58	16 50		»